



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2020



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
AUTORITÉS :	3
Conseil administratif	5
Conseil municipal	7
ADMINISTRATION :	15
Personnel communal	17
COMPTE RENDU ADMINISTRATIF	19
Points forts	21
Statistiques	23
Finances	24
DICASTÈRES DE M. JEAN-LUC BOESIGER	31
Culture et Loisirs	32
Sport	34
Aménagement du territoire - Urbanisme - Mobilité	37
DICASTÈRES DE M^{ME} BEATRIZ DE CANDOLLE	41
Sécurité et prévention	42
Récolte des déchets	49
Environnement et domaine public communal	52
Travaux de génie civil	54
Bâtiments communaux	56
DICASTÈRES DE M. PHILIPPE MOSER	59
État civil	60
Petite enfance	62
Écoles	65
Jeunesse	68
Social	76
Fondation pour le logement	84

AVANT-PROPOS

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

En application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous avons l'avantage de vous faire parvenir le compte rendu administratif et financier de l'année 2020.

Ce document met en évidence les activités communales du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Afin que la lisibilité des informations soit optimale, comme l'an dernier, nous avons choisi de présenter ce compte rendu sous une forme plus condensée et avec les différents domaines regroupés par dicastère.

Les comptes annuels de notre commune sont détaillés dans un document annexe, conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires, dans lequel vous trouverez les chiffres, annotés et illustrés, offrant une vue générale et explicite du rapport de contrôle de notre fiduciaire. Un extrait a toutefois été inséré dans le présent compte rendu.

Le Conseil administratif tient ici à renouveler sa gratitude au Conseil municipal pour son appui et à saluer le personnel pour son efficacité et son esprit constructif pour le bien de Chêne-Bourg.

Le Conseil administratif :



Jean-Luc BOESIGER
Conseiller administratif



Beatriz de CANDOLLE
Maire



Philippe MOSER
Conseiller administratif

Chêne-Bourg, avril 2021

AUTORITÉS :
CONSEIL ADMINISTRATIF
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL ADMINISTRATIF

ÉLECTIONS 2020

Les élections pour le renouvellement du Conseil administratif ont eu lieu les 15 mars et 5 avril 2020. Selon la nouvelle constitution genevoise du 14 octobre 2012, la majorité absolue (moitié des bulletins valables, y compris les bulletins blancs, plus une voix) est requise pour être élu dès le premier tour d'une élection majoritaire. Un second tour de scrutin est donc organisé dans les communes où il resterait des sièges à pourvoir à l'issue du premier tour.

1^{ER} TOUR : 15 MARS 2020

A été élu : M. Philippe Moser

Ont obtenu des voix : M^{me} Beatriz de Candolle
M. Jean-Luc Boesiger
M. Gilles Brand
M. Jean Toscan
M^{me} Louise Pascarella
M. Jean-Marc Antoine

2^E TOUR : 5 AVRIL 2020

Ont été élus : M. Jean-Luc Boesiger
M^{me} Beatriz de Candolle

A obtenu des voix : M^{me} Louise Pascarella

BUREAU DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le bureau du Conseil administratif a été formé pour 2020-2021 de la façon suivante :

Présidente : M^{me} Beatriz de Candolle, portant le titre de Maire

Vice-président : M. Philippe Moser, Conseiller administratif

Membre : M. Jean-Luc Boesiger, Conseiller administratif

Secrétaire : M. André Nasel, Secrétaire général de la mairie

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

M. Jean-Luc Boesiger	M ^{me} Beatriz de Candolle	M. Philippe Moser
Aménagement du territoire (urbanisme et mobilité) Culture, sports et loisirs	Constructions et travaux Environnement et domaine public Sécurité (police municipale, pompiers, sauveteurs auxiliaires, ORPC) Communication	Finances Cohésion sociale (affaires sociales, petite enfance, écoles, jeunesse, aînés, maison de quartiers, TSHM) État civil Administration communale
Développement durable	Développement durable	Développement durable
Remplaçant : M. Philippe Moser	Remplaçant : M. Jean-Luc Boesiger	Remplaçante : M ^{me} Beatriz de Candolle

CONSEIL MUNICIPAL

ÉLECTIONS 2020

Les élections pour le renouvellement du Conseil municipal ont eu lieu le 15 mars 2020.

Ont été élus :

1^{re} élection

LES VERTS (8 SIÈGES)

M. Philippe Moser	2013
M ^{me} Magali Origa	2006
M. Ivan Ardizzone	2014
M. Lorédan Füeg	
M ^{me} Marina Cabitza	2016
M. Jean-Marc Cuenet	2007
M ^{me} Louise Glatz	
M ^{me} Sumaiya Sermet	2018

SOCIALISTES (4 SIÈGES)

M. Jean-Luc Boesiger	1995
M ^{me} Carmen Puglisi	2017
M ^{me} Renate von Davier Brun	2018
M. Komla Sobo	2015

Vient ensuite :

M. Vladimir Yossifov

PARTI LIBÉRAL-RADICAL (7 SIÈGES)

M ^{me} Beatriz de Candolle	1999
M. Gilles Brand	2015
M. Philippe Meyer	2015
M. Paul Annen	2003
M ^{me} Vanessa de Caboga	
M ^{me} Audrey Carrilho	2016
M. Damien Lechevallier	2015

Viennent ensuite :

M ^{me} Delphine Giulietti	
M ^{me} Helena Moura	2014
M ^{me} Sofia Silva De Moura	2018
M ^{me} Mariam Gill	
M. Adhemar Wurlod	2018
M ^{me} Caroline Rigot-Dupraz	2008
M ^{me} Anne-Lise Pala	
M ^{me} Mathea Ottavy	
M. Geoffroy de Clavière	
M. Mohamed Salah Jendoubi	

DÉMOCRATES-CHRÉTIENS (2 SIÈGES)

M. Jean Toscan	2019
M. Alain Kolly	2016

Viennent ensuite :

M ^{me} Brigitte Gabioud	2011
M. Daniel Pereira	

GROUPE INDÉPENDANTS CHÊNOIS (2 SIÈGES)

M. Olivier Dallais	2001
M. Hubert Borcard	2011

Liste n'ayant pas atteint le quorum de 7 % :

PARTI POPULAIRE GENEVOIS (0 SIÈGE)

M ^{me} Louise Pascarella	2011
M. Jean-Marc Antoine	2011
M ^{me} Martine Aebi	
M. Loïc Crottaz	
M. Van Minh Nguyen	2017
M ^{me} Samia Aouad (Allaoua)	2013
M. Loïc Rivera	
M. Nahuel Bravo Diaz	
M. Abdel-Amin Aouad	

Les 15 mars et 5 avril 2020 ont été élus
Conseillers administratifs :

M. Philippe Moser (Ve)
M. Jean-Luc Boesiger (S)
M ^{me} Beatriz de Candolle (PLR)

Suite à leur élection, ils ont été remplacés
au Conseil municipal par :

M. Bruno Vincenti (Ve) (art. 164 LEDP)
M. Vladimir Yossifov (S)
M ^{me} Delphine Giulietti (PLR)

COMPOSITION

Au 31 décembre 2020, le Conseil municipal se compose comme suit :

PARTI LIBÉRAL-RADICAL

(7 sièges)

Paul Annen
Gilles Brand
Audrey Carrilho
Vanessa de Caboga
Delphine Giulietti
Damien Lechevallier
Philippe Meyer

SOCIALISTES (4 sièges)

Carmen Puglisi
Komla Sobo
Renate von Davier Brun
Vladimir Yossifov

LES VERTS (8 sièges)

Ivan Ardizzone
Marina Cabitza
Jean-Marc Cuenet
Lorédan Füeg
Louise Glatz
Magali Origa
Vincenti Bruno
Sumaiya Sermet

DÉMOCRATES-CHRÉTIENS

(2 sièges)

Alain Kolly
Jean Toscan

GROUPE INDÉPENDANTS

CHÊNOIS (2 sièges)

Hubert Borcard
Olivier Dallais

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Bureau du Conseil municipal a été formé pour 2020-2021 de la façon suivante :

Présidente	M ^{me}	Renate von Davier Brun
Vice-président	M.	Jean Toscan
2 ^e Vice-président	M.	Olivier Dallais
Secrétaire	M.	Gilles Brand
Membre	M.	Ivan Ardizzone

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Au 31 décembre 2020, la composition des commissions permanentes est la suivante :

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Présidente :	M ^{me}	Origa
Vice-Président :	M.	Brand
Membres :	M ^{mes}	Cabitza, von Davier Brun
	MM.	Dallais, Füeg, Meyer, Toscan, Yossifov

COMMISSION COHÉSION SOCIALE

Président :	M.	Ardizzone
Vice-Président :	M.	Kolly
Membres :	M ^{mes}	Cabitza, Puglisi
	MM.	Borcard, Brand, Cuenet, Meyer, Sobo

COMMISSION CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Président :	M.	Annen
Vice-Président :	M.	Cuenet
Membres :	M ^{mes}	Carrilho, Glatz, Origa, Puglisi, von Davier Brun
	MM.	Borcard, Kolly

COMMISSION DES FINANCES

Président :	M.	Sobo
Vice-Président :	M.	Dallais
Membres :	M ^{mes}	de Caboga, Giulietti, Origa
	MM.	Ardizzone, Kolly, Vincenti, Yossifov

COMMISSION SÉCURITÉ

Président :	M.	Dallais
Vice-Présidente :	M ^{me}	Cabitza
Membres :	M ^{mes}	Puglisi, Sermet
	MM.	Annen, Lechevallier, Toscan, Vincenti, Yossifov

COMMISSION DES TRAVAUX, CONSTRUCTIONS ET DOMAINE PUBLIC

Présidente : M^{me} Carrilho
Vice-Présidente : M^{me} von Davier Brun
Membres : M^{me} Glatz
MM. Cuenet, Dallais, Füeg, Lechevallier,
Sobo, Toscan

DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

CONSEIL DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

Président : M. Moser *(en remplacement de M^{me} de Candolle, présidente jusqu'au 16 septembre)*
Vice-Président : M. Perroud
Secrétaire : M^{me} von Davier Brun
Membres : M^{me} de Candolle
(démissionnaire au 16 décembre)
MM. Gauthier, Pernet, Regard, Toscan
Secrétaire
administratif : M. Debieux

CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR LE GROUPEMENT DE COMMUNES DU CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN

M. Boesiger
MM. Annen, Ardizzzone, Borcard, Kolly, Sobo

ASSOCIATION DE LA MAISON DE QUARTIERS DE CHÊNE-BOURG

M. Moser
M^{me} Carrilho
M. Borcard, Füeg, Kolly, Yossifov

DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DU JOURNAL « LE CHÊNOIS »

M^{me} de Candolle
M. Boesiger
M^{mes} Cabitza, Giulietti

ASSOCIATION 3 CHÊNE CULTURE

M. Boesiger
M^{me} de Caboga
M. Cuenet

DÉLÉGUÉS AUX ÉDITIONS CHÊNOISES

M. Boesiger
M. Borcard

COMMISSION NOCTAMBUS

M^{me} Glatz

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

19 MAI 2020

- Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Fr. 700'000.- TTC, destiné au subventionnement de la crèche de Chêne-Bourg.
- Approbation d'un crédit brut de Fr. 240'000.- TTC destiné à l'acquisition d'une balayeuse supplémentaire.
- Préavis favorable du projet d'abrogation du plan localisé de quartier N° 28032A 512 – chemin de Floraire.
- Approbation de la révision du statut du personnel de l'administration communale.
- Approbation des comptes de la Fondation pour le logement de la commune de Chêne-Bourg pour l'exercice 2019 pour un montant de Fr. 1'487'314.67 aux charges et de Fr. 2'752'379.- aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1'265'064.33,

Approbation du bilan au 31 décembre 2019 totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 53'149'929.85.

Approbation des comptes annuels de la commune pour 2019: conformément à l'arrêté du Conseil d'État du 23 avril 2020 relatif au fonctionnement des autorités communales pendant la durée des mesures destinées à lutter contre le coronavirus, les comptes 2019 n'ont pas fait l'objet d'une approbation par délibération du Conseil municipal mais directement par le Conseil d'État, dans la teneur suivante :

Compte de résultats 2019 pour un montant de Fr. 25'775'683.96 aux charges et de Fr. 25'790'104.74 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 14'420.78. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 2'537'105.83 et résultat extraordinaire de Fr. -2'522'685.05.-.

Compte des investissements 2019 pour un montant de Fr. 5'533'863.25 aux dépenses et de Fr. 4'971'685.34 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 562'177.91.

Bilan au 31 décembre 2019, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 74'674'666.84.

Crédits budgétaires supplémentaires 2019 pour un montant total de Fr. 599'747.74.

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2 JUIN 2020

- Installation du nouveau Conseil municipal suite aux élections.

15 SEPTEMBRE 2020

- Approbation de la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques.
- Approbation d'un crédit de Fr. 495'000.- TTC (1/3 de Fr. 1'485'000.-) afin de permettre la rénovation du terrain de football synthétique B du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) selon le descriptif du dossier technique DT-189.
- Approbation d'une motion intitulée : « Engazonnement des voies de tram aux Trois-Chêne sur tous les secteurs en site propre n'accueillant pas des lignes de bus en service régulier ».

13 OCTOBRE 2020

- Approbation par voie de résolution d'une cession conditionnelle gratuite d'une parcelle par la FPLC à la Fondation de la commune de Chêne-Bourg pour le logement.
- Approbation d'une motion intitulée : « Une formation professionnelle adaptée à chaque individu, une des réponses à l'urgence sociale ».
- Approbation d'une motion intitulée : « Pour une répartition équitable du financement des investissements du Centre sportif de Sous-Moulin ».
- Approbation d'une motion intitulée : « Pour une politique économique et sociale cohérente ».

10 NOVEMBRE 2020

- Approbation d'un crédit de Fr. 281'400.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

15 DÉCEMBRE 2020

- Approbation d'un crédit brut de Fr. 1'680'000.- TTC destiné au réaménagement intérieur du bâtiment sis à la rue du Gothard 11.
- Approbation d'un crédit d'étude de Fr. 101'000.- TTC destiné au projet de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments du Centre Sportif de Sous-Moulin (CSSM).
- Approbation d'un crédit brut de Fr. 178'000.- TTC destiné à la rénovation du restaurant 3-Communes et à la reprise de la buvette du curling (CSSM).
- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 2'000'000.- TTC, destiné à des amortissements complémentaires en 2020.
- Approbation du budget de fonctionnement 2021 pour un montant de Fr. 26'051'660.- aux charges et de Fr. 24'657'560.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 1'394'100.-. Cet excédent de charges présumé se décompose de la manière

suivante : résultat opérationnel de Fr. 1'394'100.- et résultat extraordinaire de Fr. 0.-,

fixation du taux de centimes additionnels pour 2021 à 46 centimes,

fixation du nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à 100 centimes,

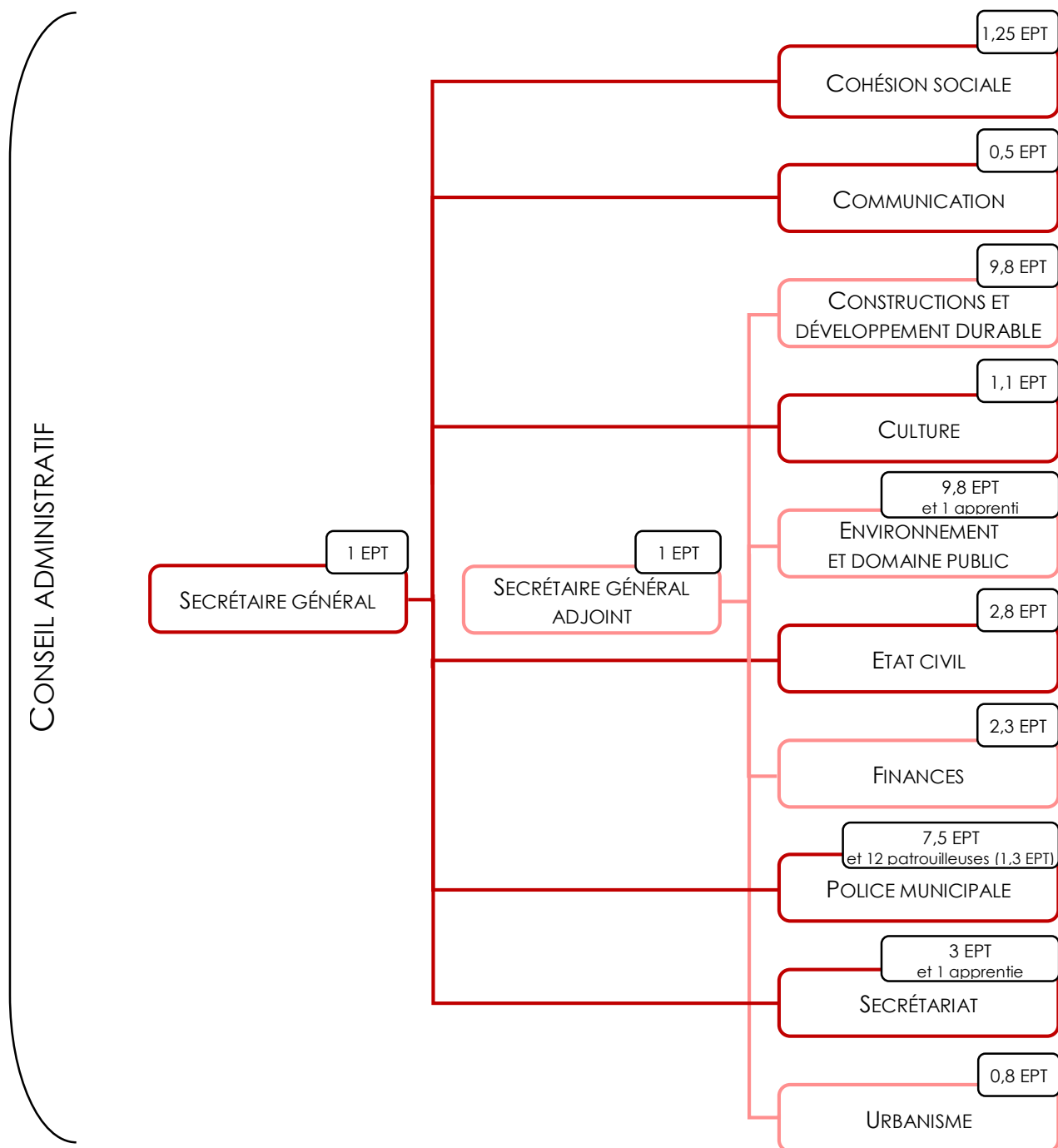
autorisation au Conseil administratif d'emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de Fr. 11'739'316.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,

autorisation au Conseil administratif de renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et de procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

ADMINISTRATION :
PERSONNEL COMMUNAL

PERSONNEL COMMUNAL

ORGANIGRAMME AU 31.12.2020



EFFECTIF AU 31.12.2020

27	PERSONNES À PLEIN TEMPS
19	PERSONNES À TEMPS PARTIEL
2	APPRENTIS
12	PATROUILLEUSES
60	PERSONNES (30 FEMMES ET 30 HOMMES)

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

POINTS FORTS

L'année 2020 restera une année importante au vu des différents événements qui ont affecté notre commune.

En effet, en février 2020, les premiers cas de coronavirus sont apparus en Suisse et l'épidémie s'est propagée rapidement sur le territoire ainsi que sur notre commune. Compte tenu de l'accélération de la propagation du virus, le Conseil fédéral a déclaré en mars la situation extraordinaire et a annoncé des mesures de protection de la population (interdiction générale des manifestations, fermeture des écoles et généralisation de l'enseignement à distance, fermeture de tous les magasins à l'exception des points de vente des denrées alimentaires et de biens de consommation courante, etc.). Le 16 mars 2020, Le Conseil d'État a invoqué l'état de nécessité dans le canton de Genève et a renforcé les mesures contre la propagation du virus.

Les mesures prises par le Conseil d'État nous ont obligés à suspendre toute notre programmation culturelle (spectacles, concerts, manifestations, fêtes etc.), à annuler les promotions scolaires, hormis la cérémonie de départ des 8P qui nous semblait importante puisque les enfants quittaient le monde primaire pour rejoindre le secondaire, et à reporter le voyage des aînés initialement prévu comme chaque année en mai. Ont également été annulés les festivités du 1^{er} Août, qui étaient cette année prévues dans notre commune, le festival pour enfants Deschênés, qui propose chaque été des activités dans les parcs de Chênes-Bougeries en collaboration avec notre commune, ainsi que le très prisé repas solidaire de Noël.

ACTION ALIMENTAIRE

Suite à la décision de M. Apothéloz, Conseiller d'État, de décentraliser la distribution de colis de nourriture dans les communes, Thônex s'est annoncée pour mettre à disposition la logistique de sa salle des fêtes et assurer les distributions hebdomadaires destinées aux bénéficiaires des communes Arve-Lac et plus spécifiquement à ceux de nos communes chénoises.

L'action a débuté le samedi 27 juin et s'est terminée le 19 septembre. Durant cette période, de nombreux bénévoles, tels que membres d'associations, employés communaux, conseillers municipaux ou simples citoyens, ont œuvré chaque semaine pour la pleine réussite de cette opération.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'administration communale a vécu un important changement puisqu'au 31 décembre, le Secrétaire général André Nasel, en charge depuis 20 ans, a fait valoir ses droits à une retraite anticipée. Au terme d'une procédure ouverte de recrutement pour son remplacement incluant

un assésment, officiée par un cabinet réputé de la place, son succésseur Pierre Debieux, Secrétaire général adjoint depuis novembre 2009, a été nommé au 1^{er} janvier 2021 Secrétaire général.

POPULATION

Il est à relever que la population chénoise poursuit sa progression en atteignant le chiffre de 8'818 habitants soit + 1.01 % par rapport à l'année précédente.

NOUVELLE LÉGISLATURE

Comme tous les 5 ans depuis l'entrée en vigueur en 2012 de la nouvelle Constitution genevoise, la commune a renouvelé son Conseil municipal et son Conseil administratif.

À l'issue de ces élections, un transfert des forces politiques s'est opéré au sein du Conseil municipal. En effet, habituellement à majorité de l'Entente, le Conseil municipal a basculé du côté de l'Alternative. Cet état de fait n'était encore jamais survenu au sein de la commune. Cette tendance se vérifie également au niveau de l'exécutif puisque dorénavant, et pour la première fois depuis la naissance de la commune (1869), l'Alternative est entrée au sein du Conseil administratif, qui plus est avec deux Conseillers administratifs suite au départ des précédents.

Suite à ces élections, les dicastères ont été redistribués et réorganisés entre magistrats. Cette redistribution, recherchant une meilleure efficience, a débouché sur une réduction de 2 commissions. En effet, les commissions sociale d'une part et petite enfance, écoles et jeunesse d'autre part ne forment plus qu'une commission de la cohésion sociale. De même, les commissions sports et stades d'une part et culture et loisirs d'autre part ont été regroupées en une commission culture, sports et loisirs.



Le Conseil administratif, de gauche à droite : M Philippe Moser, Conseiller administratif, M^{me} Beatriz de Candolle, Maire, et M. Jean-Luc Boesiger, Conseiller administratif.

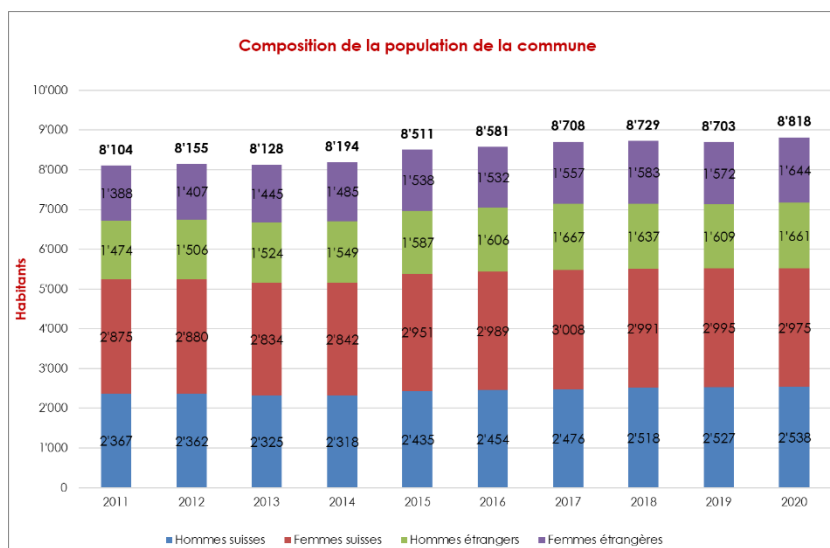
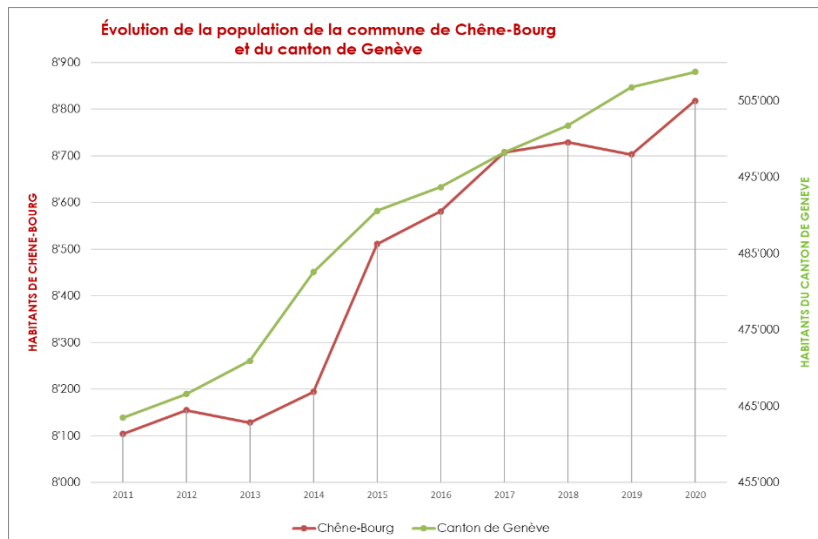
STATISTIQUES

POPULATION DU CANTON DE GENÈVE ET DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

POPULATION RÉSIDENTE

Au 31 décembre 2020, la commune comptait **8'818 habitants**, représentant 1,73 % de la population cantonale (508'774 habitants) et occupant le 14^e rang cantonal sur les 45 communes.

Par ailleurs, il est à relever qu'avec une densité de **69 habitants/hectare**, Chêne-Bourg se maintient au 4^e rang des communes les plus denses du canton, derrière la Ville de Genève, Carouge et Lancy.



FINANCES

Synthèse du document « comptes annuels 2020 »

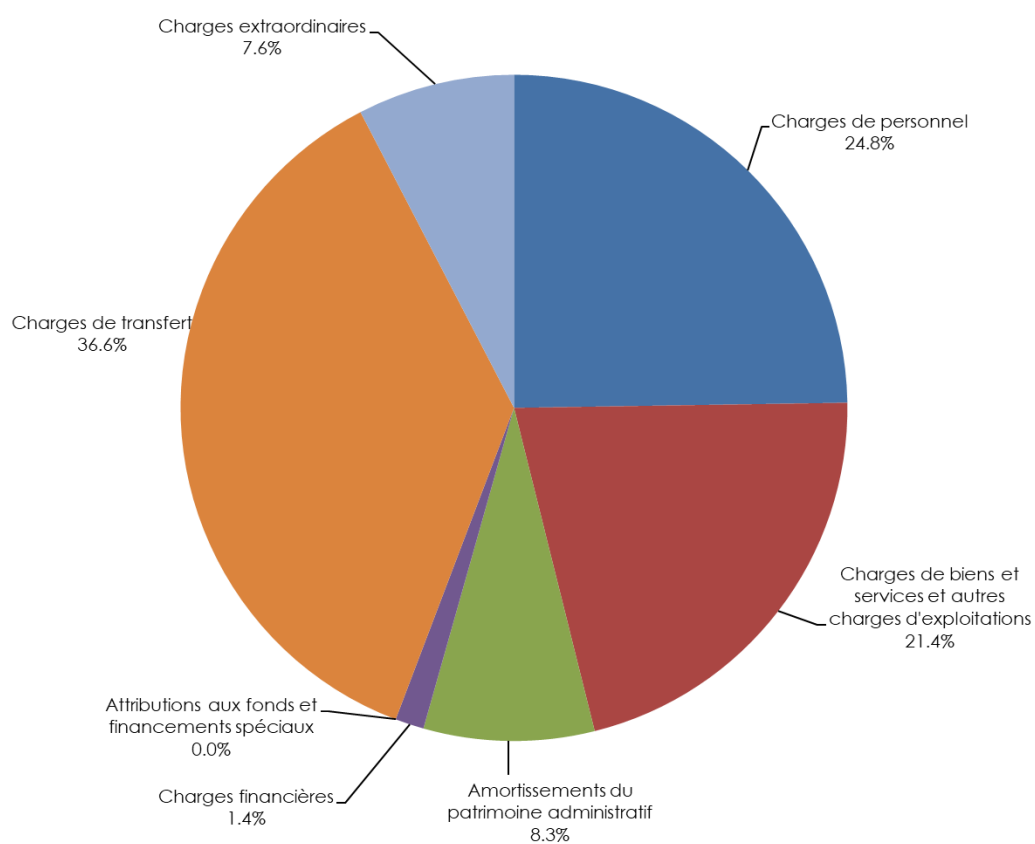
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

		31 décembre 2019	31 décembre 2020
1	Actif	74'674'666.84	73'399'037.32
10	Patrimoine financier	38'372'149.63	36'078'517.13
100	Disponibilités et placements à court terme	4'937'109.96	3'306'658.34
101	Créances	8'057'964.46	7'945'838.77
104	Actifs de régularisation	4'266'943.36	3'708'544.77
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	2'360.00	
107	Placements financiers	899'757.00	735'534.00
108	Immobilisations corporelles PF	20'208'014.85	20'381'941.25
14	Patrimoine administratif	36'302'517.21	37'320'520.19
140	Immobilisations corporelles du PA	32'704'740.11	35'466'783.09
145	Participations, capital social	4'818'947.70	4'818'947.70
146	Subventions d'investissements	796'980.00	1'052'940.00
148	Amortissements complémentaires cumulés	-2'018'150.60	-4'018'150.60
2	Passif	74'674'666.84	73'399'037.32
20	Capitaux de tiers	5'721'070.09	5'088'338.57
200	Engagements courants	730'957.19	743'036.72
201	Engagements financiers à court terme		1'000'000.00
204	Passifs de régularisation	632'439.80	117'493.50
205	Provisions à court terme	833'546.00	150'100.00
206	Engagements financiers à long terme	3'049'200.00	2'877'550.00
208	Provisions à long terme	353'000.00	175'122.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	121'927.10	25'036.35
29	Capital propre	68'953'596.75	68'310'698.75
299	Excédent/découvert du bilan	68'953'596.75	68'310'698.75

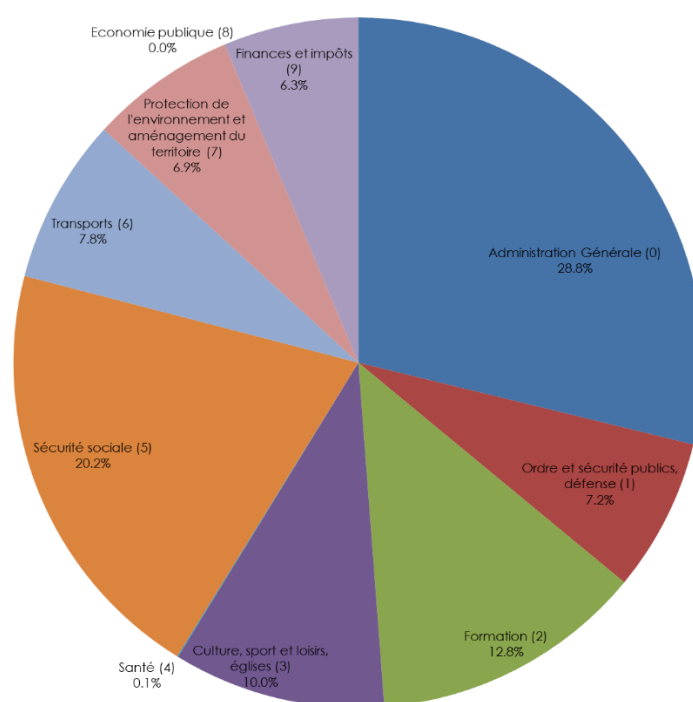
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Comptes 31.12.2019	Budget 31.12.2020	Comptes 31.12.2020
Charges d'exploitation	24'013'517.26	24'904'345.00	23'891'435.22
30 Charges de personnel	6'820'175.80	6'801'160.00	6'499'631.55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'882'147.78	6'527'203.00	5'607'105.19
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'668'577.85	2'812'192.00	2'172'369.55
36 Charges de transfert	8'642'615.83	8'763'790.00	9'612'328.93
Revenus d'exploitation	24'755'129.35	23'254'325.00	23'645'976.54
40 Revenus fiscaux	19'721'598.15	17'840'550.00	18'346'610.59
42 Taxes	1'189'425.19	1'079'150.00	1'139'974.85
43 Revenus divers	5'774.00	10'000.00	7'000.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	243.80	300.00	303.85
46 Revenus de transfert	3'838'088.21	4'324'325.00	4'152'087.25
Résultat d'exploitation	741'612.09	-1'650'020.00	-245'458.68
34 Charges financières	191'566.10	354'550.00	365'789.00
44 Revenus financiers	1'987'059.84	1'939'000.00	1'968'349.68
Résultat financier	1'795'493.74	1'584'450.00	1'602'560.68
RESULTAT OPERATIONNEL	2'537'105.83	-65'570.00	1'357'102.00
38 Charges extraordinaires	1'570'600.60	0.00	2'000'000.00
48 Revenus extraordinaires	-952'084.45	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	-2'522'685.05	0.00	-2'000'000.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT	14'420.78	-65'570.00	-642'898.00

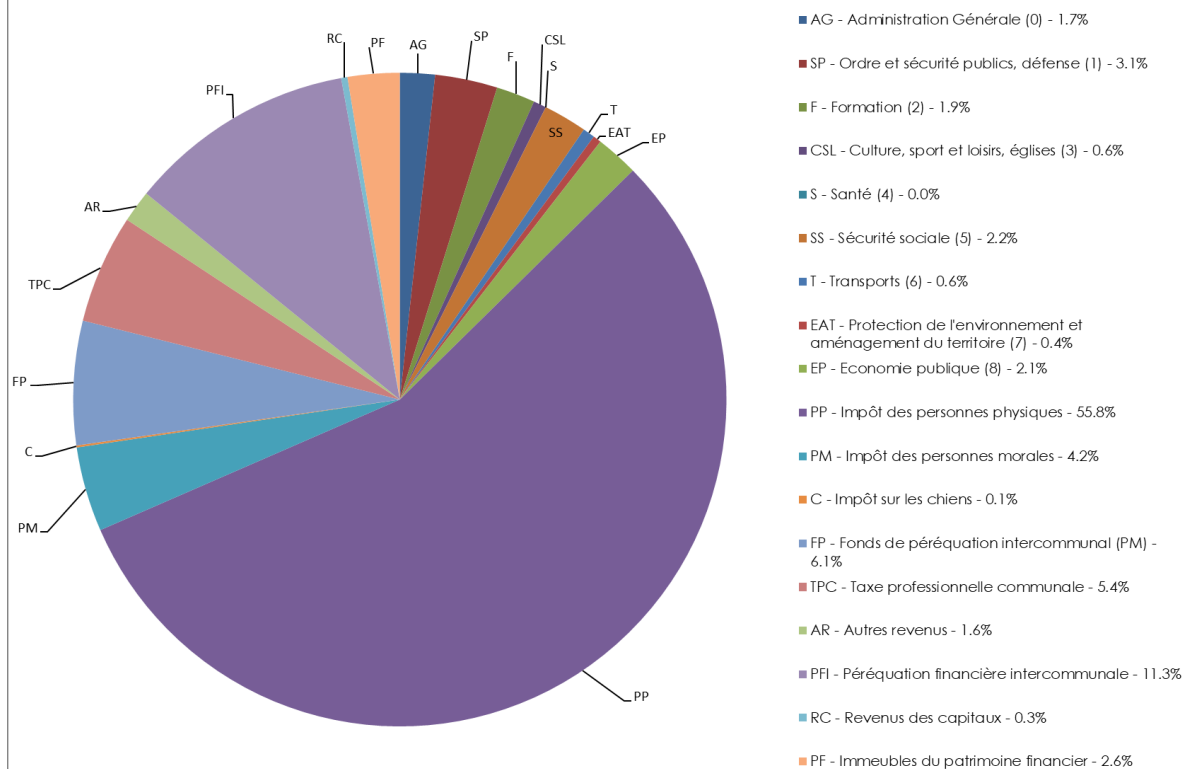
Répartition des charges par natures en 2020



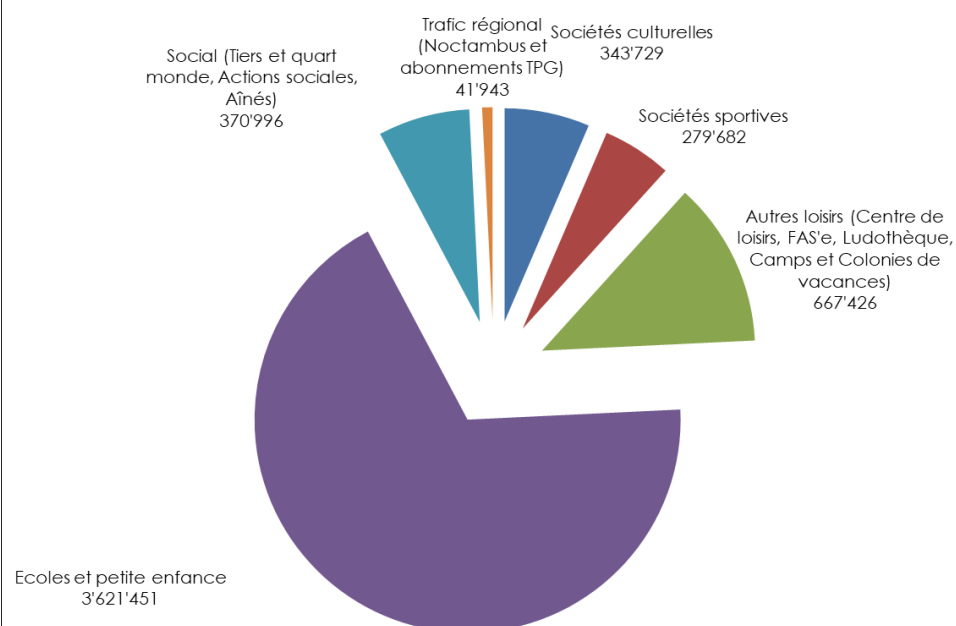
Répartition des charges par fonctions en 2020



Répartition des revenus par fonctions en 2020



Détail des subventions en 2020



COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

		Comptes au 31.12.19		Budget au 31.12.20		Comptes au 31.12.20	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
	total dépenses	555'076.11	0.00	2'293'900.00		375'873.45	0.00
02	Services généraux						
	total dépenses	555'076.11	0.00	2'293'900.00		375'873.45	0.00
50	Immobilisations corporelles	277'376.11		2'000'000.00		81'973.45	
56	Subventions d'investissements propres	277'700.00		293'900.00		293'900.00	
2	FORMATION						
	total dépenses	425'040.54		760'000.00		66'774.00	
	total recettes		0.00		0.00		0.00
21	Scolarité obligatoire						
	total dépenses	425'040.54		760'000.00		66'774.00	
50	Immobilisations corporelles	425'040.54		760'000.00		66'774.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES						
	total dépenses	90'681.90	0.00	4'378'500.00		2'709'680.97	0.00
34	Sports et loisirs						
	total dépenses	90'681.90	0.00	4'378'500.00		2'709'680.97	0.00
50	Immobilisations corporelles	90'681.90		4'378'500.00		2'709'680.97	
5	SÉCURITÉ SOCIALE						
	total dépenses	66'738.23	0.00	500'000.00		48'271.80	0.00
53	Vieillesse et survivants						
	total dépenses	17'667.25	0.00	0.00		0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	17'667.25					
54	Famille et jeunesse						
	total dépenses	49'070.98	0.00	500'000.00		48'271.80	0.00
50	Immobilisations corporelles	49'070.98		500'000.00		48'271.80	
6	TRANSPORTS						
	total dépenses	3'144'417.48		7'100'400.00		1'684'257.76	
	total recettes		4'824'685.34		0.00		-96'309.00
61	Circulation routière						
	total dépenses	3'144'417.48		7'100'400.00		1'684'257.76	
	total recettes		4'824'685.34		0.00		-96'309.00
50	Immobilisations corporelles	3'023'747.14		7'100'400.00		1'684'257.76	
51	Investissements pour le compte de tiers	120'670.34					
61	Remboursements		120'670.34				
63	Subventions d'investissements acquises		4'704'015.00				-96'309.00

		Comptes au 31.12.19		Budget au 31.12.20		Comptes au 31.12.20	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
	total dépenses	1'251'908.99		4'137'934.00		247'145.55	
	total recettes		147'000.00		523'500.00		0.00
72	Traitement des eaux usées						
	total dépenses	1'248'009.99		4'137'934.00		243'886.00	
	total recettes		147'000.00		523'500.00		0.00
50	Immobilisations corporelles	1'248'009.99		3'614'434.00		243'886.00	
51	Investissements pour le compte de tiers			523'500.00			
61	Remboursements				523'500.00		
63	Subventions d'investissements acquises		147'000.00				
73	Gestion des déchets						
	total dépenses	3'899.00	0.00	0.00		3'259.55	0.00
50	Immobilisations corporelles	3'899.00				3'259.55	
TOTAL GÉNÉRAL							
	total dépenses	5'533'863.25		19'170'734.00		5'132'003.53	
	total recettes		4'971'685.34		523'500.00		-96'309.00
	Investissements nets	562'177.91		18'647'234.00		5'228'312.53	

DICASTÈRES DE M. JEAN-LUC BOESIGER

CULTURE ET LOISIRS

MANIFESTATIONS COMMUNALES

SAISON CULTURELLE



En 2020, la culture chénoise, comme la culture en général, a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie de covid-19. Beaucoup de spectacles ont dû être soit reportés, soit malheureusement annulés. Cependant, certains d'entre eux ont permis à la population de se divertir un minimum.

- Des concerts avec le concours du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre de Genève.
- De l'humour et du théâtre, en accueillant les humoristes Les Frères Bugnon et Sandrine Viglino.
- Des projections de films pour petits et grands.
- Côté musique, quelques rares concerts se sont produits.
- Pour les enfants, des spectacles de marionnettes.



En 2020, seule la collaboration avec le festival Groove & Move a pu se poursuivre avec un spectacle de danse contemporaine. Toutes les autres participations ont été annulées.

Les ateliers « Danse en famille » n'ont également pas pu se dérouler.



FÊTE DE LA MUSIQUE ET FÊTE DE L'ESCALADE

En cette année particulière, il n'a pas été possible d'organiser ni la traditionnelle fête de la musique, ni la fête de l'Escalade sur notre commune.

BIBLIOBUS

Place Favre

Statistiques 2020 du Bibliobus pour la Commune :

	2019	2020	Écart
Prêts Adulte	1856	948	-49 %
Prêts Jeunesse	8598	3630	-58 %
Total prêt	10454	4578	-56 %
Inscription Adulte	22	18	-18 %
Inscription Jeunesse	19	18	-5 %
Total inscriptions	41	36	-12 %
Nb de tournées	47	26	-45 %
Moyenne Prêts/tournée	222.4	176.08	-21 %
Fréquentation	3427	1522	-56 %
Nb de personne par tournée	72.9	58.54	-20 %

La forte baisse de tous les indicateurs est liée à la crise sanitaire et aux nombreuses tournées annulées suite aux décisions des autorités. Par ailleurs, les jauges imposées pour l'accueil des publics (1 personne par 10 m²) ont également un impact négatif sur la fréquentation et le nombre de prêts. Un retour progressif à la normale est espéré en 2021.

Pour Chêne-Bourg, la participation financière pour cette prestation s'est élevée à Fr. 56'119.- en 2020.

ASSOCIATION

3 CHÊNE CULTURE

Les activités ont été suspendues de janvier et mai 2020 et les affaires courantes ont été assurées durant cette période par MM. Ivan Ardizzone (Chêne-Bourg) et Flávio Borda D'Água (Chêne-Bougeries).

Suite aux élections communales du printemps, 6 nouveaux délégués ont été nommés par les conseils municipaux des 3 communes pour reprendre les activités suspendues : Mme Cécile Jolimay et M. Dominique Messerli pour Chêne-Bougeries, Mme Vanessa de Caboga et M. Jean-Marc Cuenet pour Chêne-Bourg et Mme Virginie Moro et M. Philippe Noël pour Thônex.

JOURNAL LE CHÊNOIS

Le comité de l'Association « Le Chênois », présidé actuellement par M^{me} Julie Bersier (Thônex), est composé de six représentants issus des Conseils municipaux et des Conseillers administratifs délégués à la culture des trois communes. Il s'est réuni à deux reprises en 2020.

Le comité édite trois publications: le journal *Le Chênois*, l'*Annuaire officiel des Trois-Chêne* et l'*Agenda des Trois-Chêne*. M^{me} Kaarina Lorenzini assume la charge de rédactrice en chef. Pour cette tâche, elle peut compter sur les compétences de M^{me} Françoise Allaman, assistante de direction.

Le journal *Le Chênois* paraît sept fois par an. Son comité de rédaction est actuellement composé de Mmes Liliane Roussy, Céline Castellino, Mathilde Foehr, Elise Gressot, Maëlle Rigotti, Eleonora Riotto et Kelly Scherrer, ainsi que de MM. Stephan Bruggmann et Jean Michel Jakobowicz. Des partenaires rédactionnels (Bibliobus, Josette Félix, Genèvefamille.ch, Naries, Maylis et Sui Generis) publient régulièrement des articles dans les colonnes du *Chênois*.

L'*Annuaire officiel*, remis à jour chaque année, paraît à la fin du mois de septembre.

L'*Agenda des Trois-Chêne* mentionnant les activités se déroulant dans les trois communes chênoises est encarté trois fois par année dans le journal.

Ces publications sont subventionnées par les communes chênoises. La commune de Chêne-Bourg a versé, en 2020, une subvention de Fr. 82'210.-.

SPORT

La participation financière communale en 2020 a représenté Fr. 1'149'079,20 (dont Fr. 866'350,20 pour le fonctionnement du CSSM et Fr. 282'720.- pour les amortissements).

SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES

Sur la base des budgets, rapports et comptes annuels des sociétés, la Commune a alloué, en complément à ce que donnent Chêne-Bougeries et Thônex, un montant global de Fr. 264'000.-, dont la répartition est proposée par le directeur du CSSM et acceptée par les Conseillers administratifs délégués.

De plus, la Commune a versé aux sociétés locales, les subventions suivantes :

Cyclo Tourisme Chênois	Fr.	1'000.-
École Échecs Genève	Fr.	1'000.-
Club Montagnard Chênois	Fr.	1'000.-
FC Commune de Chêne-Bourg	Fr.	1'000.-
FC Puplinge	Fr.	450.-
Gym Dames	Fr.	1'000.-
Gym Hommes	Fr.	1'000.-
Total	Fr.	6'450.-

Cela représente un montant total de Fr. 270'450.- de subventions pour les sociétés sportives.

GENÈVE MARATHON FOR UNICEF

En raison de la pandémie, les organisateurs du Genève Marathon for Unicef ont décidé d'annuler la 10^e édition prévue initialement les 9 et 10 mai 2020.

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN

Le CSSM a lui aussi été fortement impacté par les changements de vie découlant de l'urgence sanitaire covid-19, à savoir confinements, quarantaines, restrictions de contacts et de regroupements, fermetures des infrastructures sportives et suppressions des activités de loisirs. Néanmoins, tout a été mis en œuvre pour garder le cap et garantir la mise à disposition de nos installations dans les meilleures conditions possibles.

Le Groupement du CSSM, représentant les communes chênoises, mesure parfaitement l'importance de la pratique sportive sous toutes ses formes, que ce soit pour maintenir, recouvrer ou améliorer la santé ou dans une optique de compétition. C'est la raison pour laquelle il soutient le développement des équipements du CSSM, mais aussi l'entretien et la pérennité des bâtiments, en visant une diminution de notre empreinte carbone

Cette gestion constructive et réfléchie, ajoutée au savoir-faire du CSSM et bien sûr aux résultats des clubs chênois, concourt incontestablement à l'image d'excellence véhiculée par le Centre sportif Sous-Moulin.

LE GROUPEMENT INTERCOMMUNAL

En 2020, une nouvelle législature s'est ouverte en juin et de nouveaux conseillers ont été désignés pour siéger au Conseil Intercommunal.

Durant l'année civile 2020, le Bureau a tenu 9 séances. En revanche, le Conseil Intercommunal n'a pu être convoqué qu'à 4 reprises.

Au cours du 1^{er} semestre, les projets de rénovation du terrain de football synthétique B (DT 189) et également de rénovation et amélioration énergétique des bâtiments sis 39, route de Sous-Moulin (DT 184, crédit d'étude) ont été préavisés favorablement à l'intention des Conseils municipaux. Le préavis de la Commission Mérite pour l'attribution de cette récompense basée sur les performances réalisées en 2019 a aussi été accepté.

Les résultats annuels 2019 et le préfinancement y relatif, n'ont pas pu être acceptés par le Conseil Intercommunal en raison des restrictions de rassemblements en lien avec le covid-19. Ils ont été validés de façon exceptionnelle, selon un arrêté du Conseil d'État du 23 avril 2020.

Pendant le second semestre, le Conseil Intercommunal fraîchement désigné a examiné les situations comptables 2020 arrêtées des 30 juin et 30 septembre. Il a accepté le budget d'exploitation 2021 et son plan de préfinancement.

Les conseillers ont préavisé favorablement à l'intention des Conseils municipaux le dossier relatif à la rénovation du restaurant 3-Communes et à la reprise de la buvette du curling (DT 197 bis).

RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE SPORTIF

Le personnel fixe reste inchangé.

Comme de coutume en période estivale, le CSSM a fait appel à des étudiants pour renforcer l'équipe technique.

L'exploitation de la patinoire dans le cadre de l'ouverture publique et aux écoles est assurée par du personnel auxiliaire saisonnier sous contrat de durée maximale.

Le Centre sportif a géré près de quarante dossiers rattachés aux ressources humaines.

En formation continue, plusieurs cours ont été suivis principalement par nos collaborateurs techniques. Par ailleurs, encouragé par le CSSM, un troisième gardien a débuté la formation certifiante d'agent d'exploitation à la rentrée 2020-2021.

RAPPORT FINANCIER

Statutairement financé par les redevances des communes, au prorata de leur nombre d'habitants, le budget du Centre sportif perçoit aussi, dans une moindre mesure, des recettes propres dans le cadre de la location de ses installations ou l'exploitation de la patinoire. Les comptes ayant été approuvés par le Conseil intercommunal le 31 mars 2021, l'exercice se termine sur une perte de Fr 3'478.30. Cette somme découle majoritairement de la pandémie, qui a causé une suppression quasi totale des recettes, de

l'octroi de baisses de loyers à nos locataires, mais aussi de la faillite du restaurant 3-Communes et des charges qui en ont découlé. Les frais d'exploitation de la halle de curling intégrée au CSSM viennent compléter les éléments à l'origine des dépassements budgétaires.

ÉQUIPEMENTS-INSTALLATIONS-ENTRETIENS & TRAVAUX

En juin 2020, le nouveau terrain synthétique « D », ancien terrain de sable, est venu compléter les zones d'entraînement à disposition de nos clubs de football.

Depuis juillet 2020, suite au retour anticipé du droit de superficie et au rachat de la halle de curling par les communes, le CSSM a agrandi la palette de ses infrastructures. Il assume dorénavant l'exploitation, l'entretien et la gestion de ce bâtiment, à l'exception de la préparation de la glace, toujours assurée par un iceman professionnel.

C'est à la fin août 2020 que les vestiaires pavillonnaires au stade ont été mis progressivement à disposition de nos deux sections footballistiques. Elles ont ainsi pu apprécier ces nouveaux locaux tant attendus.

ÉNERGIE

Les consommations énergétiques 2020 restent stables ; elles représentent 30 % du budget d'exploitation.

MÉRITE SPORTIF

La traditionnelle cérémonie n'a pas pu récompenser les lauréats désignés pour le

Mérite Sportif 2019. Ils seront honorés avec les lauréats du Mérite 2020, lors de la cérémonie que le Centre espère pouvoir organiser en mai 2021.

En 2020, un « Mérite Sportif performance Équipe/Club » et deux prix d'encouragement ont été décernés sur la base des résultats obtenus durant l'année 2019.



Source : Foudre sur le CSSM – Photo Christophe Suarez

RESTAURANT 3-COMMUNES

La crise du covid-19 et ses incidences sur le secteur de la restauration ont contribué à la mise en faillite du restaurant 3-Communes, prononcée le 23 avril 2020.

Une gérance provisoire a été active de mi-septembre à fin octobre. Au vu de la situation pandémique, le choix d'aller de l'avant plus rapidement avec le projet de rénovation de l'établissement et la modernisation du concept de l'établissement ont été privilégiés, dans l'espoir de pouvoir rouvrir à la fin de l'été 2021.

PATINOIRE

En 2020, le public n'a foulé la glace que les deux premiers week-ends de la saison 2020-2021 en raison des restrictions sanitaires.

LA VIE DU CENTRE

L'année 2020 a été très calme, au grand regret du Centre.

Les modifications successives des directives autorisant la pratique sportive, intérieure et/ou extérieure, les fermetures des établissements publics, les arrêts ou suspensions de championnats, etc. ont grandement impacté nos clubs tant au niveau financier que dans la gestion et la motivation de leurs membres.

Tous espèrent vivement un retour à la normale pour la rentrée 2021-2020.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - MOBILITÉ

URBANISATION DU QUARTIER DE LA GARE

L'année 2020 est marquée par la mise en service du Léman Express, l'usage et l'appropriation des premiers espaces publics situés aux alentours de la gare, l'accueil des premiers habitants et la poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre du plan localisé de quartier n° 29'683 de la gare de Chêne-Bourg.

Les premiers habitants de la tour Opale (CFF immobilier) ont en effet emménagé en août 2020.

L'ouvrage réalisé par la Fondation des parkings, de 5 niveaux en sous-sol (500 places abonnés P+R, habitants, employés, clients du centre commercial et visiteurs ainsi que 130 places deux-roues motorisées), a été ouvert partiellement au public.

Les travaux de l'immeuble A2 (Tourmaline) se sont poursuivis selon les plannings annoncés. La livraison de ce bâtiment est prévue dans le courant de l'année 2021.

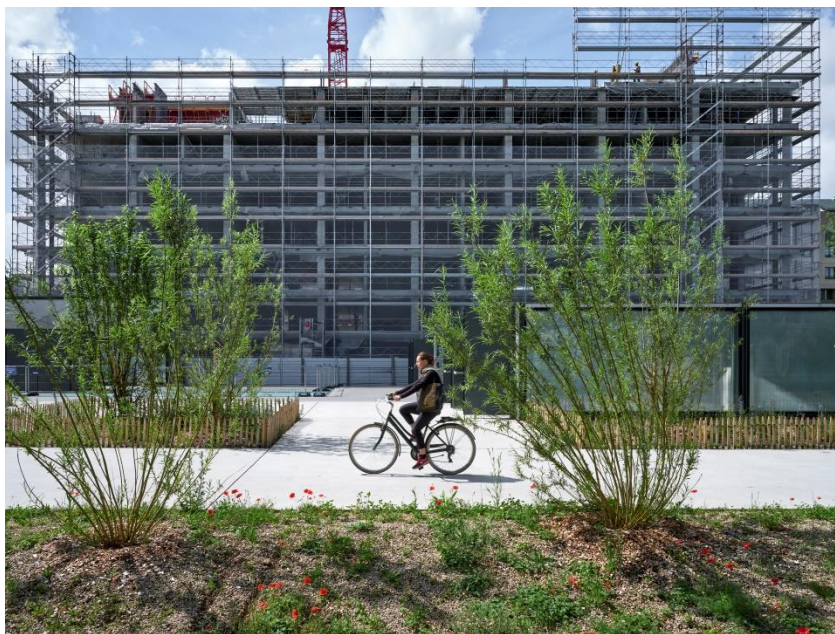
Les travaux de la galerie commerciale, de l'immeuble en surélévation de l'ex-Bricolais ainsi que ceux de l'immeuble A1 (Saphir) ont quant à eux enfin débuté !

Pilotés par l'office cantonal de l'urbanisme et suivis de près par les services communaux, les travaux d'aménagements extérieurs aux abords de la gare du Léman Express ont accueilli

leurs premiers usagers dans de relativement bonnes conditions. Une vélostation, de nouveaux arrêts de bus ainsi qu'une partie de la place de la gare (dont l'aménagement est encore provisoire) ont notamment été ouverts au public. Les premières manifestations, comme le projet Reconnexions, ont pu y prendre place.



© François Moncarey artiste du projet Reconnexions, accueil d'une Biosphère sur la place de la Gare dans le cadre des 200 ans du Musée d'histoire naturelle, octobre 2020



© Fruehauf, voie verte et Tourmaline, juillet 2020



© Fruehauf, noue et tour Opale, juillet 2020

OUVERTURE DU TRONÇON DE LA VOIE VERTE DU PÉRIMÈTRE DE LA GARE

L'axe destiné à la mobilité douce (mixte, piétons et cycles), placée sur la tranchée couverte du CEVA reliant la gare d'Annemasse à celle des Eaux-Vives, avait ouvert partiellement fin décembre 2017. Début 2018, les travaux se sont terminés sur deux tronçons de 200 mètres chacun environ à Chêne-Bourg, soit

- avenue de Bel-Air jusqu'au pont sur la Seymaz, et
- chemin de la Gravière jusqu'à la frontière avec Thônex.

La partie centrale reliant ces deux tronçons, intégrée au projet d'espace public du périmètre de la gare, a pu quant à elle être ouverte au public le 15 décembre 2019, en même temps que la mise en service du Léman Express. Le succès en termes de fréquentation ne s'est pas fait attendre en 2020 !



© Fruehauf, voie verte, juillet 2020

PROJET DE PARC « ÎLOT PEILLONNEX-PERRÉARD »

L'arrivée du Léman Express dynamise la transformation du quartier de la gare et constitue une opportunité que la commune a saisie afin de développer qualitativement ce secteur. Dans ce contexte, la réalisation d'un parc public est planifiée dans l'îlot encadré par les rues F.-Perréard et Peillonex. L'autorisation de construire de ce parc a été délivrée en mars 2018. Les travaux débuteront dans la foulée et de manière coordonnée avec ceux de la reconstruction de l'immeuble sis 31-33 Peillonex dont ils dépendent en grande partie.



© VWA architectes, projet de parc Peillonex

RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE BEL-AIR

Conjointement aux mesures d'assainissement du bruit (OPB), un projet d'aménagement a été engagé concernant cette longue avenue.

Suite au vote d'un crédit d'étude en février 2017, le projet a été élaboré puis déposé en demande d'autorisation de construire en juillet 2018. Un crédit de construction a été voté par le Conseil municipal le 11 septembre 2018. Le

début des travaux de réaménagement était prévu en 2019 mais ces travaux sont restés bloqués par un recours de l'association Pro Vélo. Ce recours a été rejeté en bloc par le Tribunal administratif de première instance en fin d'année 2019. Cette même association a recouru sur la décision, renvoyant ainsi le dossier devant la Cour de justice. Fin 2020 celle-ci a rendu son jugement en faveur de la commune. Pro Vélo n'ayant pas renvoyé le dossier devant l'instance supérieure, à savoir le Tribunal fédéral, les travaux vont pouvoir enfin commencer courant 2021.

ÉTUDE DE CIRCULATION CHÊNE-BOURG – THÔNEX

Pilotée par l'office cantonal des transports et menée conjointement avec la commune de Thônex, une étude a été lancée afin d'améliorer les conditions de circulation dans le secteur. Des mesures concrètes ont été identifiées, par exemple : l'amélioration des accroches à la route de Malagnou en lien avec la reconstruction du pont, l'optimisation du débouché de la rue Jean-Pelletier sur la rue de Genève ou encore l'élargissement de l'avenue de Thônex.

L'étude pour la mise à double sens et l'élargissement de la partie nord du chemin Floraire n'a pas abouti et le projet a été abandonné.

Enfin, les travaux ont débuté en mai 2020 concernant la modification du schéma de circulation touchant les chemins de la Mousse et de

la Gravière ainsi que la route de Jussy. Afin de garantir une desserte optimale en transports en commun de la gare, la création de voies de bus en site propre, par une mise en sens unique de ces voiries, est notamment prévue.

ÉTUDE MAILLAGE MOBILITÉ DOUCE DANS LE CENTRE DES TROIS-CHÊNE

Également pilotée par l'office cantonal des transports et menée conjointement avec la commune de Thônex, une étude visant à améliorer les déplacements en modes doux s'est poursuivie en 2020. Celle-ci fera l'objet d'un cofinancement fédéral, en tant que *Mesure 36-1-13 Maillage mobilité douce et aménagements paysagers dans la centralité des Trois-Chêne*, inscrite dans le Projet d'agglomération 2.

SCHÉMA DE CIRCULATION DU VIEUX-BOURG

Suite au constat du passage d'un trafic de transit indésirable dans le Vieux-Bourg, une étude a été lancée en 2020 afin d'améliorer la situation. Des modifications de sens de circulation accompagnés d'un aménagement qualitatif et en lien avec le caractère de cette zone protégée sont en cours de réflexion.

PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES DANS LE SECTEUR « SEYMAZ-SUD »

Ultime étape de la procédure, ce dossier a été mis à l'ordre du jour du Grand Conseil en automne 2017. Ce projet a été ensuite renvoyé en commission de l'aménagement cantonale et est resté sans traitement depuis lors.

DICASTÈRES DE M^{ME} BEATRIZ DE CANDOLLE

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

POLICE MUNICIPALE

En 2020, l'effectif de six agents de police municipale (APM) est resté inchangé.

Deux contrôleurs du stationnement effectuent le remplacement des patrouilleuses scolaires au besoin. Ils s'occupent également de vider les treize parcomètres et la caisse dans le parking du Point favre.

La police municipale est en service toute la semaine de 6h30 à 19h30. Une fois par semaine, une patrouille nocturne est planifiée jusqu'à 22h30. Les samedis, une patrouille en binôme des APM travaille la journée pour assurer la sécurité des différents commerces et répondre aux réquisitions des habitants. De plus, les deux contrôleurs du stationnement sont en service un samedi par mois avec un agent de la police municipale.



Pendant l'année, les APM ont assuré la surveillance des parcs, promenades et préaux d'écoles, l'ouverture et la fermeture du parc Floraire, ainsi que la protection des biens privés et communaux, afin de prévenir les actes de vandalisme malheureusement toujours aussi nombreux.

Durant l'année 2020, les agents ont procédé à 21 arrestations provisoires, dressé 36 rapports de contravention, principalement pour mendicité (LPG) mais également concernant la loi sur les stupéfiants et la loi sur la circulation routière ainsi que deux contraventions concernant la loi sur les étrangers.

En outre, 4 amendes d'ordres pour consommation de stupéfiants ont été dressées.

Pour traiter ces affaires pénales, les agents se sont déplacés 4 fois au groupe judiciaire de la Servette pour établir les rapports et procéder aux auditions des prévenus.

Les agents ont également dû se déplacer au poste de Chêne 26 fois pour traiter des affaires liées aux nouvelles prérogatives.

Il est à noter qu'une agence privée assure la surveillance en dehors des heures d'ouverture du parc Floraire, des préaux d'écoles, des places et des parcs ainsi que des parkings de la salle communale Point favre et du Vieux-Bourg.

Dans le cadre de leur mission de contrôle du stationnement, les agents et les contrôleurs du stationnement ont délivré 4731 amendes d'ordre concernant la LCR.

Ils ont également effectué des rondes de contrôle. L'entreprise de transport de fonds Loomis se charge de transférer l'argent récolté à la banque.

La commune possède toujours les trois « Viasis-Plus » (indicateurs de vitesse) et un quatrième appareil qui peut être placé à n'importe quel endroit dans la commune.

Les APM ont procédé à 24 contrôles de circulation en 2020 sur tout le territoire de la commune.

Durant ces contrôles, plusieurs automobilistes ont dû être mis en arrestation provisoire pour différents délits concernant la LCR. En collaboration avec la police cantonale, les agents ont également mené des contrôles préventifs et répressifs sur la voie verte vis-à-vis des cyclistes indisciplinés et dans d'autres endroits de la commune.

La police municipale a mené diverses actions de prévention, dont 117 « Prédire » effectuées devant les établissements scolaires (actions de sensibilisation, consistant en de la prévention, de la dissuasion et de la répression).

619 Points contact ont été effectués dans les différents lieux sensibles de la commune.

Des patrouilles mixtes pédestres avec la police de proximité sont planifiées régulièrement une à deux fois par mois. Une fois par semaine, la police municipale se rend au poste de police de Chêne pour un échange de la main courante.

Enfin, le service de la police municipale assume diverses tâches, telles que l'application du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique, la livraison

des urnes lors des votations et élections, la gestion des enseignes, des réclames et de l'occupation du domaine public.



Divers

Covid-19. Depuis le début de la pandémie de covid-19, le 15 mars 2020, le travail de la police municipale a subi un important bouleversement. La mission principale des agents a toujours été d'assurer la sécurité de proximité en luttant contre les incivilités, la délinquance, notamment aux abords des écoles, dans les parcs publics et lors des manifestations organisées par la commune. Une mission basée sur le respect des règlements communaux, cantonaux et fédéraux.

Avec l'arrivée du covid-19, ces tâches ne pouvaient plus constituer une priorité. En effet, le 16 mars, un arrêté du Conseil d'État a été adopté, lequel stipulait que les agents des polices municipales étaient désormais

subordonnés à la police cantonale, et ceci sans territorialité. Un ordre particulier pour la sécurité publique covid-19 a été imposé aux APM. Cet ordre est entré en vigueur le 20 mars et jusqu'à nouvel avis.

Depuis ce jour, les chefs de postes ont régulièrement reçu de nombreuses directives et informations de la part de la police cantonale. Les actions effectuées et les sanctions appliquées par les agents devaient être monitorées quotidiennement. Faire respecter les consignes de l'Office fédéral de la santé publique est devenue la tâche principale sur le terrain, notamment le respect des distances de sécurité et de l'interdiction de rassemblements de plus de 5 personnes. Les APM de Chêne-Bourg ont remis une dizaine d'amendes d'ordre d'un montant de Fr. 100.- pour le non-respect de ces directives. La majorité de ces infractions ont été relevées le long de la Seymaz.

GESTION DES PATROUILLEUSES SCOLAIRES

Au 31 décembre 2020, l'effectif des patrouilleuses scolaires s'élevait à 12 personnes qui assurent la sécurité des enfants aux passages pour piétons suivants :

- avenue de Bel-Air (école De Haller) ;
- carrefour avenue de Bel-Air / chemin de la Mousse ;
- avenue F.-A.-Grisson / place Favre ;
- rue de Genève ;
- avenue Petit-Senn / route de Sous-Moulin / rue Pelletier ;
- avenue Petit-Senn (devant l'école).

POLICE CANTONALE - POSTE DE CHÊNE

Le poste de Chêne assure un service de police-secours H24 et de police de proximité.

L'adjudant Jean-Claude Cantiello assume la direction du poste.

Le personnel du poste a pour missions principales d'assurer une présence visible sur la commune et celles avoisinantes, ainsi que de répondre aux réquisitions commandées par la centrale police. En outre, le poste est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00.

L'effectif du personnel police-secours est de 24 personnes, garantissant un horaire continu. 7 policiers sont dédiés à la police de proximité, tout ce personnel étant encadré par 4 sous-officiers supérieurs et un officier.

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

ÉTAT-MAJOR DE LA COMPAGNIE

- Bertrand Longchamp,
Commandant,
Capitaine
- Fabien Montet,
Premier-lieutenant
- Laurent Nasel,
Premier-lieutenant
- Maurizio Montagna,
Lieutenant
- Davide Giordano,
Sergent-major
- Bernard Frédéric
Girardet, Fourrier

RETRAITÉ

- appointé Philippe Burri

ADMISSIONS

Néant.

NOMINATION

- caporal Fabien
Borrazas au grade de
sergent

DÉMISSIONS

- sapeur Sébastien
Guichard

ANNÉES DE SERVICE

- 15 ans : app Charles
de Candolle
- 10 ans : sap Alexandre
Terrani

ASSEMBLÉES

- 11 séances d'état-major
- 2 séances d'état-major avec les sous-officiers
- 1 assemblée générale.

EXERCICES

- 2 exercices de cadres
- 3 exercices de compagnie.
- 2 exercices de section.
- 5 exercices spécifiques aux porteurs d'appareils de protection respiratoires
- 1 test de performance annuel pour les porteurs d'appareils de protection respiratoire.

INTERVENTIONS

La compagnie est intervenue à 53 reprises, soit 195 sapeurs pour un total de 277.5 heures d'intervention. Le nombre total des interventions en 2020 est stable par rapport en 2019 mais le nombre d'heures d'interventions a très largement diminués, passant ainsi de 401,5 heures en 2019 à 277,5 heures en 2020.

COURS, ÉCOLES ET INSTRUCTIONS

Divers cours ont été suivis au centre d'instruction cantonal de l'OCPPAM à Bernex par 1 capitaine, 1 premier-lieutenant et 5 sapeurs, totalisant 151,5 heures d'instructions.

GARDES

Durant l'année écoulée, la compagnie a effectué 38 heures pour les services de garde de préservation, y compris des remplacements pour les communes voisines. Garde de préservation essentiellement au Point favre. Suite à la mise en place du plan ORCA en avril et de l'opération GRADIOR par l'État de Genève, la CP 22 a procédé à 155 heures de prévention sur le territoire communal afin de sensibiliser la population.

ENTRETIEN

Nettoyages des locaux, entretiens des véhicules et du matériel d'intervention, remplissage de 519 bouteilles d'air comprimé, contrôle annuel des poteaux et bouches d'incendie.

MANIFESTATIONS

Les manifestations communales estivales et hivernales ayant été supprimées en raison du covid-19, la compagnie s'est conformée aux dispositions.



*Récupération
d'un faucon pèlerin*

COMMENTAIRES

L'effectif au 1^{er} janvier 2021 est de 32 sapeurs, légèrement sous les directives cantonales (effectif recommandé : 36).

Le covid-19 a passablement perturbé les activités de la compagnie, qui a dû s'adapter aux consignes dictées par l'État de Genève avec notamment le déclenchement du plan ORCA en avril et pour les sapeurs-pompiers la mise en place de l'opération GRADIOR : prévention auprès de la population sur les prescriptions sanitaires en vigueur durant le congé de Pâques et le week-end suivant. L'ensemble du territoire communal a été contrôlé et le retour de la population a été très positif. 155 heures de garde ont ainsi été effectuées sur le territoire communal.

Le nombre d'exercices a été revu à la baisse et les activités non essentielles mises de côté temporairement.

La mise en place des piquets communs des chefs d'interventions avec la compagnie de Chêne-Bougeries se déroule bien et sa pérennité demeure.

La compagnie des Chêne-Bourg a organisé avec succès l'assemblée statutaire des caisses de secours de l'arrondissement d'Arve et Lac, qui a eu le dimanche 1^{er} mars 2020.

La compagnie remercie sincèrement tous ses membres, qui ont su s'adapter aux différentes prescriptions en cette année particulière, de leur engagement sans faille durant la mise en place du plan ORCA.

Elle remercie également l'état-major pour sa coopération efficace. Remerciements particuliers au Lieutenant Montagna qui a suivi avec succès son école de commandants en novembre et décembre, ce qui lui permettra de reprendre le commandement de la compagnie en juin 2021.

Elle remercie enfin les autorités communales pour leur soutien, les employés communaux pour leur collaboration, tous les partenaires de la sécurité notamment la compagnie des sauveteurs auxiliaires de Chêne-Bourg, et Mme la Conseillère administrative Beatriz de Candolle.



*Intervention
feu de container*

COMPAGNIE DES SAUVETEURS AUXILIAIRES

ÉTAT-MAJOR DE LA COMPAGNIE

- Pascal Chablais, chef
- Jean-Pierre Horlzer, adjoint
- Serge Maillard, secrétaire
- Philippe Carromeu, trésorier
- Gaston Sax et Jérémie Bonvin, trésoriers suppléants
- Paulo Perreira, brigadier cuisine
- Paulo Perreira, brigadier ravitaillement
- Adérito Da Silva, brigadier véhicule
- Jean Toscan, brigadier matériel
- Antonio Gomes, brigadier circulation
- Bernardo Iniacio, brigadier samaritain

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Membres actifs : 22
Membres AS : 18
Membres sympathisants : 6

NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL

La sécurité, les exercices et les manifestations représentent 5395 heures de travail pour l'ensemble de la compagnie.

JUBILÉS

- 5 ans : Paulo Fernandes et Alexandre Zimmermann
- 10 ans : José Cortes

ASSEMBLÉES

Le comité de la compagnie s'est réuni à 8 reprises durant l'année 2020.

Le chef a participé à 2 réunions et 1 assemblée générale de la fédération des sauveteurs auxiliaires.

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

SÉCURITÉ

- mai : sécurité du Marathon de Genève annulée (covid-19)
- juin-septembre : sécurité lors de la distribution des sacs alimentaires à Thônex chaque samedi
- décembre : sécurité du cortège de la fête de l'Escalade annulée (covid-19)

MANIFESTATIONS

- 19 janvier : apéritif du Nouvel An
- juin : fête des promotions annulée (covid-19)
- décembre : préparation de la soupe de la fête de l'Escalade annulée (covid-19)

EXERCICES – CONTRÔLE DU MATÉRIEL

- mai : nettoyage des locaux et contrôle du matériel annulés (covid-19)
- juin : exercice pompiers-sauveteurs annulé (covid-19)
- 19 octobre : exercice interne de la compagnie et contrôle matériel
- novembre : exercice pompiers-sauveteurs annulé (covid-19)

DIVERS

- 15 mars : assemblée générale
- décembre : sécurité du cortège de l'Escalade en ville de Genève annulée (covid-19)

ALARME

Néant.

PREMIERS SECOURS

Néant.

PROTECTION CIVILE

ORPC VOIRONS

L'ORPC Voirons regroupe cinq communes :

Chêne-Bourg, Jussy, Pre-singe, Puplinge et Thônex.

L'office intercommunal situé à Thônex est dirigé par :

- M. Thierry Clot,
Commandant ORPC
- Suppléant Commandant :
M. Michaël Mendes

M^{me} Anne-Christel Duret assure la gestion de l'office intercommunal.

M^{me} Beatriz de Candolle, membre du Conseil administratif et représentante de la commune de Chêne-Bourg, préside la commission intercommunale de l'ORPC Voirons.

Les activités de l'organisation régionale de protection civile Voirons se sont déroulées conformément aux instructions de l'OCPPAM et conformément au budget.

Les tâches suivantes ont été accomplies :

- L'information des chefs de domaines.
- L'entretien du matériel et des constructions.
- Les contrôles périodiques des constructions et du matériel.
- Le maintien du lien avec le DOP (détachement des opérations).

En raisons de la crise sanitaire, les tâches suivantes ont été annulées :

- La planification des activités et du personnel de chaque service.
- La gestion de l'entraînement et de l'instruction de chaque astreint au travers des cours de répétition.
- Tous les services à la population durant les activités en faveur de la collectivité ont été annulés.

Dès le mois de mars 2020, l'ORPC Voirons a été mobilisé dans différentes missions d'aide à la population (livraisons de courses pour les personnes à risques, respect des distances devant les supermarchés) ainsi que dans les services médicaux (tests).

La quasi-totalité des cours de répétition a été annulée. Seuls les États-Majors, essais des sirènes, contrôles des constructions et contrôles du matériel ont été maintenus, ce qui a représenté un total de 38 personnes engagées pour 5 jours de cours effectués.

Lors de la première vague de pandémie (de mars à juin 2020), ce sont plus de 1632 jours de service accomplis par 138 astreints.

L'ORPC Voirons a été à nouveau mobilisé fin novembre pour poursuivre sa mission auprès des services médicaux (tests et vaccinations).

Ainsi, il a accompli, entre novembre et décembre 2020, 285 jours pour 29 personnes engagées.

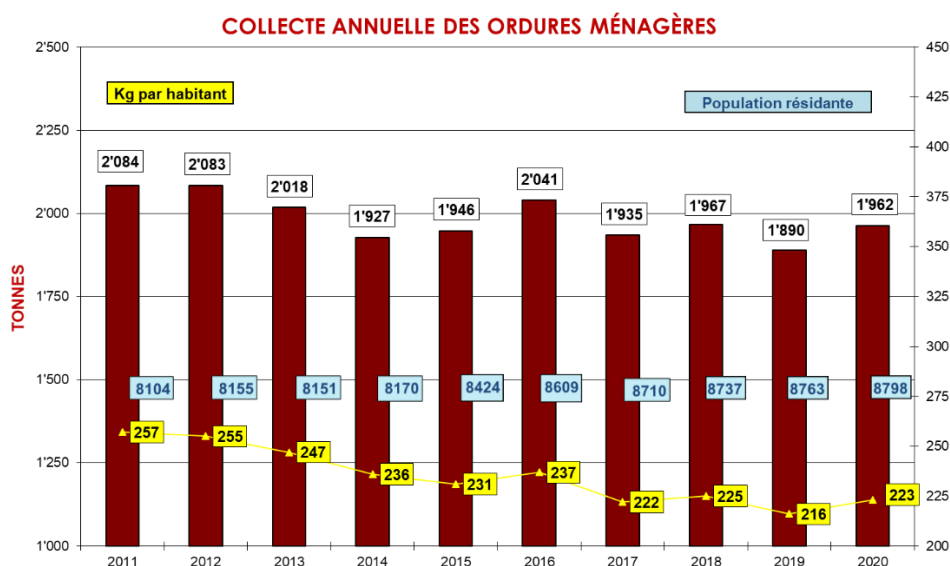
Le 31 décembre 2020, il a procédé à la libération de la classe d'âge 1980.

Ainsi, 10 personnes ont été libérées de leur obligation de servir dans la protection civile.

RÉCOLTE DES DÉCHETS

COLLECTE ANNUELLE DES ORDURES MÉNAGÈRES

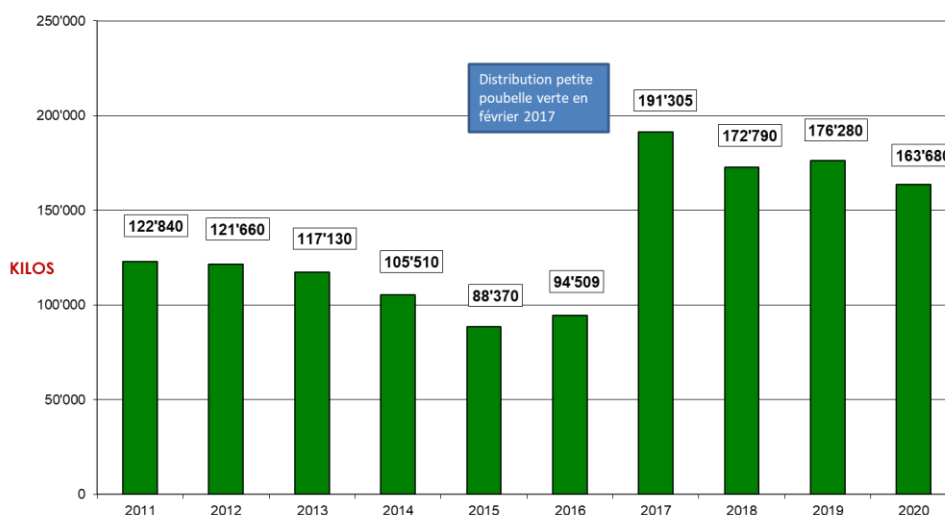
Alors que depuis de nombreuses années, le volume des ordures ménagères avait une nette tendance à la baisse, due à une meilleure adhésion des habitants au tri sélectif, nous constatons, pour l'année 2020, une croissance significative de ces déchets par rapport à 2019. 72 tonnes d'ordures ménagères supplémentaires ont été récoltées par le concessionnaire de voirie, l'entreprise Baciocchi Transport sàrl, ce qui représente un surplus de huit camions. La croissance modeste du nombre d'habitants (+35 résidents) n'explique en rien cette augmentation du volume de ces déchets. Par contre, le confinement à domicile dû à l'épidémie de covid-19 a bouleversé notre façon de vivre, engendrant un impact direct sur le volume généré par les ordures ménagères.



COLLECTE ANNUELLE DES DÉCHETS DE CUISINE

Nous observons une baisse progressive des déchets de cuisine depuis 2017, année du lancement de la campagne en faveur de la « P'tite poubelle verte ». Cette baisse modeste, qui s'est poursuivie en 2020 (-7 %) démontre peut-être un léger manque de motivation de la population pour le tri de ces déchets parfois contraignants car générant rapidement de mauvaises odeurs dans les logements.

COLLECTE ANNUELLE DES DÉCHETS DE CUISINE



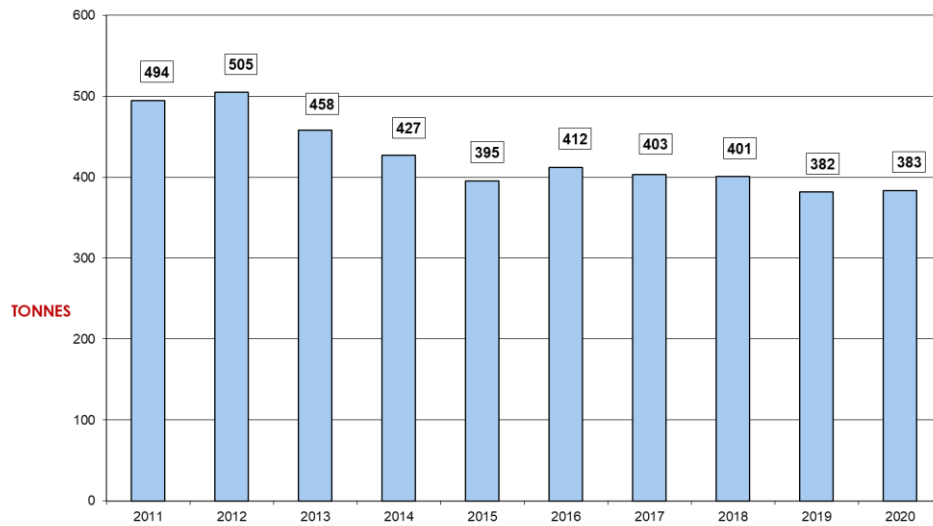
COLLECTE ANNUELLE DES DÉCHETS DE JARDIN, VERRE ET PAPIER

La collecte du papier, qui avait tendance à diminuer graduellement ces dernières années (en grande partie en raison de la diminution de l'emploi du papier pour les publicités et prospectus en faveur de la voie informatique) s'est stabilisée en 2020, alors que la baisse de ce type de déchets aurait dû, selon toute logique, se poursuivre. Cette stabilité reflète l'augmentation du volume d'emballages en carton engendré par notre changement de mode de consommation durant le confinement. La livraison à domicile de nombreux achats s'étant largement popularisée.

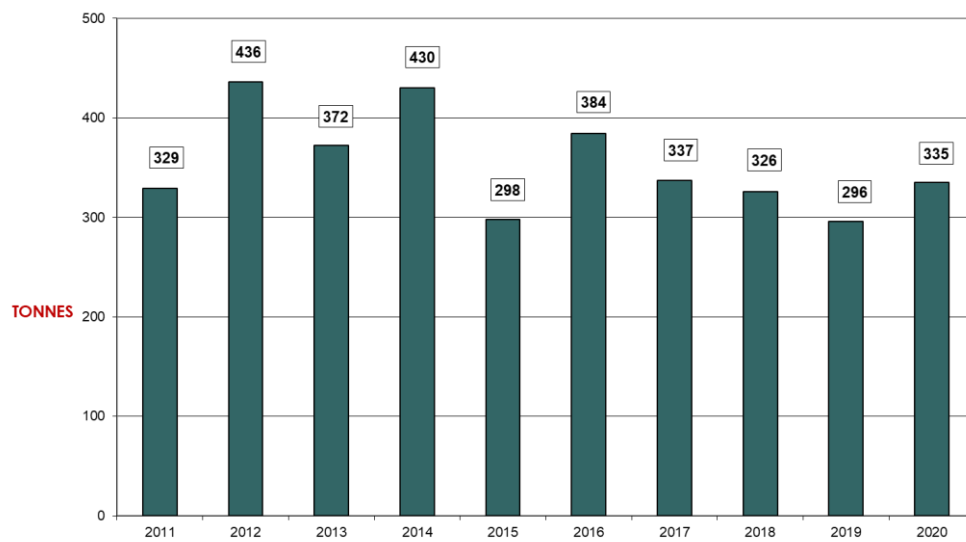
La collecte des déchets de jardin a connu une forte augmentation en 2020 par rapport à l'année 2019. Cet accroissement des déchets verts est directement lié à la météorologie, l'été 2019 n'ayant pas connu d'épisodes de sécheresse. Les fluctuations des déchets verts peuvent aussi être liées, certaines années, aux grands travaux d'abattage d'arbres entrepris par la commune de Chêne-Bourg.

La collecte du verre a connu une très importante augmentation en 2020 (+24 tonnes) s'expliquant aisément par le changement de mode de vie des habitants lors du confinement, contraints de consommer exclusivement à domicile (les bars et restaurants étant fermés durant une grande partie de l'année 2020).

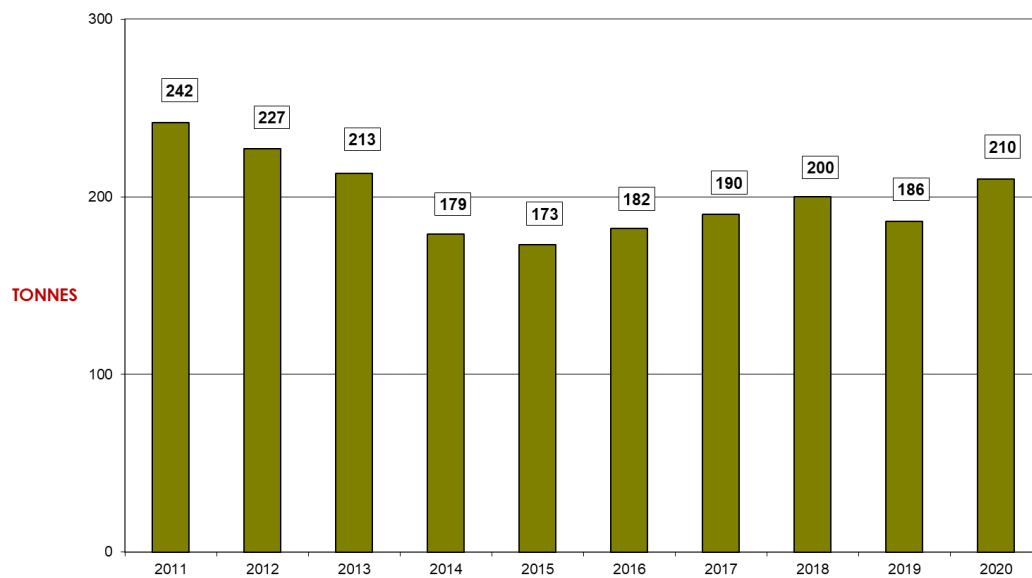
COLLECTE ANNUELLE DU PAPIER



COLLECTE ANNUELLE DES DÉCHETS DE JARDIN



COLLECTE ANNUELLE DU VERRE



ENVIRONNEMENT ET DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

En 2020, Le service de l'environnement a été particulièrement chamboulé en raison de la pandémie de covid-19. En effet, de fin mars à début mai, le service a été scindé en deux afin de pouvoir assurer les tâches essentielles comme la tonte des espaces verts, la creuse de fosses au cimetière, le levage des corbeilles, etc.



ENTRETIEN COURANT

Comme les années précédentes, du mois d'avril au mois de septembre, un horaire particulier a été mis en place pour l'entretien des espaces publics. Durant cette période, un collaborateur désigné selon un tournus hebdomadaire commençait son travail à 5h30, de façon à vider les corbeilles des arrêts TPG (tram et bus) et des parcs, et à nettoyer les parcs avant la reprise des activités. Le service de l'environnement et du domaine public communal, chargé de l'entretien

de l'ensemble du réseau routier, des places, des parcs, du cimetière et des terrains de jeux, a poursuivi ses activités :

- entretien du parc Floraire avec le suivi des rocailles, entretien des parcs Dechevrens, place Favre, de l'Ancienne Mairie, avenue de Thônex, rue Antoine Floquet, avenue Mirany et rue Gautier (gazon, plantations, fontaines, bassin et local des pompes) ;
- décoration florale des massifs et des bacs :

pour l'été	4'500 plantes
pour l'automne	2'850 plantes 800 bulbes
sur la façade de la mairie et sur les fontaines	20 chrysanthèmes cascades
soit pour l'année	8'170 plantes

- abattage de plusieurs érables, marronniers et tilleuls dû au coup de tabac du 13 août ;
- taille et entretien de 120 rosiers ;
- taille et entretien des haies, arbustes et des arbres ;
- Plantation de plusieurs arbres (marronnier, charme, métasequoia, zelkova, etc.) ;



- réfection d'une partie des pelouses du parc Floraire ;
- taille et entretien du verger sur la parcelle communale jouxtant le cimetière ;
- tonte des gazons et semis de l'engrais ;



- entretien des bancs publics ;
- entretien des préaux des écoles ;
- plantation de massif de vivaces au cimetière, renouvellement du massif de rosier ;
- entretien des giratoires ;
- mise en place de 85 m³ de copeaux dans les espaces de jeux ainsi que sur la place Favre ;
- entretien du cimetière, creuse de fosses, ensevelissements, enlèvement des tombes arrivées à échéance, nettoyage des fontaines et des bassins ;
- entretien des bords de la Seymaz (cheminements piétonniers du parc Gautier à l'avenue A.-M. Mirany) ;
- nettoyage bisannuel des grilles d'écoulements sur l'ensemble du territoire ;
- suivi de projet de l'aménagement paysagé des espaces publics de la halte de Chêne-Bourg ;
- suivi de chantier du réaménagement des rives de la Seymaz aux chemins Cavussin et du Pont-de-Ville.
- gestion du suivi des animaux retrouvés morts sur la chaussée ;
- mise en place des décorations de Noël : avenue de Bel-Air, sapins à la place Favre, Mairie, place du Gothard, Place de la gare, giratoire de l'avenue de Bel-Air ;
- entretien et nettoyage des 80 nichoirs à mésanges et 4 nichoirs à chouettes ;
- emménagement des nouveaux enseignants dans les écoles ;
- distribution des cornets de Noël aux aînés ;
- nettoyage manuel et à la balayeuse des trottoirs, routes, escaliers, cours intérieures, passages, préaux d'écoles ;
- petites réfections des chaussées avec du tapis froid ;
- réparations des bornes lumineuses au centre de la chaussée et redressement des panneaux de signalisation endommagés par des automobilistes imprudents ;
- entretien des distributeurs de sacs pour déjections canines ;
- entretien léger de l'ensemble du parc véhicules du service ;
- suivi de formation de l'apprenti (CFC horticulteur option paysagiste) ;
- déneigement : en 2020, 5 interventions durant lesquelles il a été épandu 2'575 kg de sel et calcium mélangés ;
- entretien des locaux de service ;
- nettoyage des abribus ;
- nettoyage des panneaux d'affichage.

TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL

COLLECTEURS ET AMÉNAGEMENTS RUE GEORGES AUDÉOUD

Au vu de l'état de vétusté du collecteur d'eaux usées (EU) existant en béton, il a été décidé de le démolir et de le reconstruire. Le collecteur d'eaux claires (EC), quant à lui plus récent que la canalisation EU, a été réhabilité par chemisage.

Des travaux d'aménagement de surface ont aussi eu lieu, le gabarit de la route n'ayant pas été modifié. Ainsi, les trottoirs côté avenue Grison se sont vus prolongés ; l'un en enrobé bitumineux et l'autre en béton type ville de Genève. L'entier de l'enrobé bitumineux de la route a aussi été refait, donnant à cette rue un air de renouveau.

Les SIG, quant à eux, ont profité de ces travaux pour renouveler les réseaux de distribution de gaz.

Les travaux ont débuté fin février 2020 et se sont terminés fin octobre 2020, ayant été interrompus en cours d'exécution à cause du covid-19.



EXTENSION DU PARC DECHEVRENS

Ce projet d'aménagement a consisté en l'extension du parc Dechevrens jusqu'au droit des façades de l'immeuble. Les zones en enrobés bitumineux ont été réduites et la zone végétalisée agrandie. La voie centrale permettant le passage du SIS a été réfectionnée en enrobé bitumineux avec l'insertion d'une zone en béton balayé au droit de l'accès au parc. Par ailleurs, 9 arbres en cépée ont été plantés et des surfaces végétalisées ornées de plantes vivaces et graminées sauvages ont été réalisées. La surface de verdure agrandie ainsi que la mise en place de mobilier urbain et un éclairage adéquat ont redonné une certaine convivialité à cet espace.

Ces travaux ont démarré en mars 2020 et se sont terminés en octobre 2020, les travaux ayant été interrompus en cours d'exécution à cause du covid-19.





MOUSSE-GRAVIÈRE-JUSSY

Dans le cadre du développement du nouveau quartier de Belle-Terre (Communaux d'Ambilly) et du quartier de la gare de Chêne-Bourg, de nouveaux aménagements routiers ont été prévus sur la route de Jussy, le chemin de la Mousse et le chemin de la Gravière.

À la fin des travaux, le chemin de la Mousse ainsi que le tronçon de la route de Jussy compris entre le chemin de la Gravière et l'avenue Tronchet seront équipés d'une voie réservée aux bus et cycles ainsi que d'une voie réservée aux voitures qui circuleront en sens unique.

La superstructure de chaussée sera revue pour pouvoir supporter la charge des bus et le trafic poids lourds. Un enrobé type phono-absorbant sera posé en couche finale. Les trottoirs trop étroits quant à eux seront mis aux normes. Différents carrefours seront régulés par feux. Le collecteur d'eaux usées (EU) en mauvais état sera réhabilité par chemisage. En coordination avec les SIG et l'OCT, différents travaux seront réalisés (signalisation lumineuse et réseaux d'eau potable et de gaz).

Par ailleurs, des expertises menées ont montré que les chênes et tulipiers existants sur la route de Jussy présentaient des signes notables d'affaiblissement. C'est pourquoi ces arbres seront remplacés par de nouveaux chênes et tilleuls et bénéficieront ainsi de nouvelles fosses de plantations plus généreuses qui répondent aux nouvelles normes en vigueur. Au final, la route de Jussy accueillera quatre arbres de plus par rapport à la situation actuelle. Au chemin de la Mousse, les huit arbres abattus seront remplacés par quatre nouveaux. Dans le projet d'ensemble, le nombre d'arbres reste identique à la situation existante.

Ces travaux ont démarré en août 2020 et dureront environ 1 année.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

MAIRIE

- Remplacement des cartes électroniques pour des questions de sécurité.
- Installation de 2 abris pour vélos et scooters.

CENTRE DE LOISIRS

- Pose de crochets de sécurité en toiture.

DÉPENDANCE FLORAIRE

- Pose de crochets de sécurité en toiture.

SALLE COMMUNALE

POINT FAVRE

- Raftaîchissement des murs de la grande salle de spectacles.
- Réfection de l'étanchéité de la passerelle vitrée.
- Remplacement du plan de travail du foyer au 1^{er} étage.

CHALET FLORAIRE

- Pose de crochets de sécurité en toiture.

ÉCOLE FAVRE

- Pose de crochets de sécurité en toiture.
- Achat de 10 tables supplémentaires pour restaurant et locations.
- Remplacement des lavabos dans toutes les classes.

ÉCOLE PETIT-SENN

- Achat de 6 espaliers pour la salle de rythmique.
- Marquage du sol de la salle de rythmique.

- Remplacement du système de sonorisation (sécurité incendie).
- Remplacement des lavabos et faïences dans toutes les classes.
- Remplacement du sol dans une classe.

ÉCOLE DE HALLER

- Achat de 4 bancs supplémentaires pour les vestiaires des classes.
- Achat de 10 tables pliantes pour les locations des salles.
- Remplacement des buts de handball.
- Réfection des bordures des jeux extérieurs (sécurité).
- Remplacement du sol dans la salle de rythmique.
- Remplacement des lavabos dans toutes les classes.

ÉCOLE DU PLATEAU

- Rénovation de 2 salles afin d'accueillir 2 nouvelles classes.

PAVILLON SCOLAIRE

- Pose de boutons poussoirs sur robinets (économies d'énergie).

ÉCOLE FLORAIRE

- Remplacement des 36 stores motorisés sur la façade nord.

IMMEUBLE RUE DE GENÈVE 75

- Pose d'un échangeur afin de raccorder l'immeuble au réseau de chauffage à distance (CAD) des SIG, alimenté par des sondes géothermiques.

VILLA MAURESQUE

Modification des 2 frigos professionnels afin d'éviter la surchauffe des moteurs.

DICASTÈRES DE M. PHILIPPE MOSER

ÉTAT CIVIL

Afin de répondre aux exigences légales et d'offrir des prestations plus étendues à leurs citoyens, les communes de Chêne-Bourg, Thônex et Veyrier sont regroupées pour former l'arrondissement de l'état civil Chêne-Bourg – Thônex – Veyrier.

NAISSANCES

79 enfants sont nés durant l'année 2020 de parents domiciliés à Chêne-Bourg.

1 naissance à domicile a été enregistrée dans l'arrondissement.

RECONNAISSANCES

97 reconnaissances ont été enregistrées dans l'arrondissement.

DÉCLARATIONS DE L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

L'office a enregistré **72 déclarations** de l'autorité parentale conjointe et 25 déclarations de noms.

DÉCÈS

673 décès ont été enregistrés dans l'arrondissement.

Pour la Commune de Chêne-Bourg	18 décès à domicile 33 décès à l'EMS La Coccinelle
Pour la Commune de Thônex	15 décès à domicile 464 décès à l'Hôpital des Trois-Chêne, à l'Hôpital de Belle-Idée et aux EMS Villa Mona et La Méridienne
Pour la Commune de Veyrier	10 décès à domicile 133 décès aux EMS de Vessy, Les Châtaigniers et la Résidence de Drize

MARIAGES

103 mariages ont été célébrés par l'office d'état civil dont 92 pour Chêne-Bourg, 2 pour Thônex, et 9 pour Veyrier.

Les mariages sont célébrés dans l'une des mairies de l'arrondissement selon le choix des fiancés, après proposition des officiers d'état civil et éventuelles visites (sur demande) des salles disponibles.

PARTENARIATS ENREGISTRÉS

Durant l'année 2020, l'arrondissement a enregistré **2 partenariats** à la mairie de Chêne-Bourg.

PARTENARIATS CANTONAUX (PACS)

En 2020, l'office a enregistré **1 partenariat cantonal** et aucune résiliation de partenariat cantonal.

NATURALISATIONS

PRÉAVIS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Durant l'année 2020, le Conseil administratif a préavisé favorablement 18 dossiers de candidature à la nationalité suisse. Il a personnellement reçu les 10 candidats âgés de plus de 25 ans.

DEMANDES DE NATURALISATION

En 2020, l'office a reçu 109 dossiers de demande de naturalisation.

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, 266 cartes d'identité ont été délivrées par la commune (183 adultes et 83 enfants).

MANDATS POUR CAUSE D'INAPTITUDE

14 mandats ont été inscrits dans la base fédérale de l'état civil durant l'année 2020 par l'arrondissement.

DEMANDES D'ACTES

Sur demande de particuliers, l'office a délivré **1379 actes** d'état civil durant l'année.

Les demandes se répartissent comme suit :

	2020
Actes de naissance	4
Actes de décès	700
Actes de mariage	130
Actes de famille	14
Actes de reconnaissance	75
Actes d'origine	92
Certificats individuels d'état civil	151
Certificats de famille	130
Confirmations d'état civil pour personnes étrangères	27
Certificats relatifs à l'état de famille enregistré	56
Total	1379

OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

En 2020, l'administration communale a délivré, au nom de l'office cantonal de la population, les documents suivants¹ :

	2020
Attestations de résidence	125
Avis d'arrivée/départ	35
Annonces de départ + attestations	69
Changements d'adresse / GE / Confédérés	95
Déclarations de domicile	1
Annonces d'arrivée / retour Confédérés / GE	53
Déclarations de perte AE/Confédérés	1

¹ Ces statistiques ne concernent ni les étrangers ni les couples mixtes (étrangers et confédérés), qui doivent s'adresser directement à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

PETITE ENFANCE

CRÈCHE DE CHÊNE-BOURG

Peillonex : 35A, rue Peillonex,
022 348 31 62

Villa Mauresque, 3, route de Sous-
Moulin, 022 860 15 60

GÉNÉRALITÉS

De janvier à décembre 2020, 142 enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent sur la commune de Chêne-Bourg, ont été inscrits à la Crèche de Chêne-Bourg.

Chaque site est composé de quatre groupes homogènes d'enfants âgés de 0 à 1 an, 1 à 2 ans, 2 à 3 ans et 3 à 4 ans. Le site de la Villa Mauresque dispose de 40 places ; 57 enfants ont été inscrits en 2020. Le site de Peillonex dispose de 59 places ; 85 enfants ont été inscrits en 2020.

Les préinscriptions pour l'année 2020-2021 ont été centralisées sur le site de Peillonex. Elles ont eu lieu du 27 au 31 janvier 2020. En tout, 80 enfants ont été préinscrits : 45 demandes pour le groupe des 0-1 an, 14 demandes pour le groupe des 1-2 ans, 12 demandes pour le groupe des 2-3 ans et 9 demandes pour le groupe des 3-4 ans. Selon nos critères et nos places vacantes, nous avons accepté : 26 nouveaux enfants pour 22 places vacantes dans le groupe des 0-1 an ; 4 nouveaux enfants pour 4 places vacantes dans le groupe des 1-2 ans ; 7 nouveaux enfants pour 5 places vacantes dans le groupe des 2-3 ans ;

4 nouveaux enfants pour 3 places vacantes dans le groupe des 3-4 ans. Le nombre de places attribuées s'est élevé à 41 alors que 39 demandes ont été placées sur liste d'attente, auxquelles 10 demandes postérieures à la semaine de préinscription ont été ajoutées.

Deux séances d'information ont pu être organisées en soirée pour accueillir les nouvelles familles, le 14 mai pour le site de la Villa Mauresque et le 4 mai pour le site de Peillonex, dans le respect des mesures sanitaires.

Par suite de l'arrêté du 13 mars 2020 relatif à la fermeture des structures d'accueil préscolaire (covid-19), la Crèche de Chêne-Bourg a été contrainte de fermer ses portes aux familles du 17 au 27 mars ; puis a été autorisée à organiser un accueil minimum sur le site de la Villa Mauresque du 30 mars au 24 avril, uniquement destiné aux familles répondant aux critères énoncés par le Conseil fédéral et définis par le Département de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève. Du 27 avril au 8 mai, l'accueil minimum a pu être élargi sur les deux sites, selon les nouveaux critères définis par le DIP, avant la réouverture totale, dès le 11 mai, avec beaucoup d'émotion et de soulagement pour la direction, les équipes, les enfants et leurs familles.

FORMATIONS ET COLLOQUES D'ÉQUIPE

Nous avons poursuivi sur l'année 2020 notre réflexion d'équipe visant à élaborer une charte des valeurs institutionnelles, base de notre projet pédagogique.

Ce travail de réflexion a eu des répercussions constructives sur toute l'équipe.

Les colloques d'équipe ont été ajustés au fur et à mesure des mesures sanitaires en vigueur.

Durant la fermeture de l'institution aux familles, la direction a mobilisé les collaborateur-trice-s à distance en mettant en place des groupes de travail et de réflexion afin d'élaborer des projets institutionnels qui sont venus étoffer le projet pédagogique.

Les professionnel-le-s ont également distribué aux parents, par différents moyens de communication, des activités, chansons et autres distractions afin de garder un lien privilégié avec les enfants et soutenir les parents.

De nombreuses formations continues auxquelles les collaborateur-trice-s s'étaient inscrit-e-s ont été reportées, annulées ou données à distance en raison de la pandémie.

M^{me} Bouille continue la formation DAS HES-SO en gestion et direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires, qu'elle a entamée pour une durée de deux ans.

RENCONTRES, ÉCHANGES, RÉUNIONS DE PARENTS

À la suite des mesures sanitaires liées à la pandémie, la fête estivale de fin d'année a été annulée sur chacun des sites.

En automne, les éducatrices n'ont pas pu organiser les habituelles réunions de parents en présentiel. Différents médias ont donc été utilisés pour expliquer le fonctionnement institutionnel et les objectifs pédagogiques avec comme support des livrets, des photos, des diaporamas et des films, qui ont donné vie à cette théorie.

FÊTES

Les enfants présents le 9 avril durant la période d'accueil minimum restreint ont participé à une chasse à l'œuf à l'intérieur pour la fête de Pâques dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

La fête de l'Escalade a eu lieu avec les enfants sur chacun des sites ; ils ont dégusté la soupe et la traditionnelle marmite en chocolat.

Pour Noël, l'institution a offert aux enfants un spectacle animé par une conteuse qui s'est déplacée à plusieurs reprises sur chacun des sites, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Relations avec les partenaires du réseau externe

La Crèche de Chêne-Bourg a collaboré avec : la psychologue du SPEA (Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) ; l'infirmière et la psychomotricienne du SSEJ (Service de santé de l'enfance et de la

jeunesse) ; la psychologue du SEI (Service éducatif itinérant) pour le dépistage et la prévention de la santé physique et psychique de l'enfant et le soutien aux équipes éducatives ; l'ESEDE (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance) pour le suivi de stagiaires de 1^{re}, 2^e et 3^e année ; la directrice et l'éducatrice sociale des écoles de Chêne-Bourg, pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques et de leurs parents dans la transition crèche-école.

SUBVENTION

La subvention versée par la Commune de Chêne-Bourg en 2020 s'est élevée à Fr. 3'319'676.-, y compris Fr. 118'676.- d'indemnisation des pertes financières financée conjointement par la Confédération et la Commune.

JARDIN D'ENFANTS POLICHINELLE

Route de Sous-Moulin 11

Polichinelle est une institution privée, subventionnée par la commune et gérée par un comité composé actuellement de 6 membres.

Il est représenté au quotidien par M^{me} Christiane Nicollin, Présidente. Polichinelle a été créé en 1998 ; l'équipe éducative se compose d'une éducatrice diplômée responsable de l'institution, d'une assistante socio-éducative et d'un-e stagiaire de l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance.

Le jardin d'enfants accueille 16 enfants, les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins. Ils sont âgés de 3 ans. La garderie a une capacité d'accueil de 14 enfants par après-midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants sont âgés au minimum de 2 ans. Ils fréquentent la garderie 2, 3 ou 4 après-midis par semaine. En 2020 l'institution a collaboré avec 33 familles.

Diverses activités sont proposées tout au long de la semaine, comme des activités créatrices, de la cuisine, rythmique, psychomotricité, jeux à l'extérieur. Elles visent toutes le même but à savoir aider l'enfant à se développer dans un environnement adapté à ses besoins personnels et le socialiser avant le début de sa scolarité.

Durant l'année scolaire, diverses animations sont organisées, telles que les fêtes de l'Escalade, de Noël et de fin d'année scolaire, ainsi que la course d'école. Des sorties sont également planifiées : spectacle de marionnettes, visite d'une exposition, d'un musée et de la ludothèque Les Diablotins à Chêne-Bourg.

La subvention versée par la commune de Chêne-Bourg en 2020 s'est élevée à Fr. 95'000.

JARDIN D'ENFANTS LE P'TIT ÉDEN

Rue Peillonex 37

Le P'tit Eden fonctionne comme jardin d'enfants, d'une part le matin, 4 jours par semaine, en accueillant un groupe de 15 enfants

dans leur dernière année avant la scolarisation officielle. Le groupe est encadré par une éducatrice du jeune enfant diplômée, assistée d'une aide et parfois d'une stagiaire de l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance. Horaire 8h00-11h50.

D'autre part, l'après-midi, 4 jours par semaine, le P'tit Eden accueille également un groupe de 15 enfants, mais chaque jour le groupe est différemment constitué. L'encadrement est assuré par une éducatrice du jeune enfant diplômée, une aide et parfois une stagiaire de l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance. Horaire 13h30- 16h50.

Actuellement, environ 40 enfants fréquentent l'institution, certains les 4 matins, d'autres entre 2 et 3 (voire 4) après-midis par semaine. Priorité est donnée aux enfants domiciliés à Chêne-Bourg, puis dans les Trois-Chêne. Enfin, le P'tit Eden accueille également les enfants gardés ou dont les parents travaillent sur la commune.

Tout au long de l'année 2020, quelques enfants à besoins spécifiques ont été accueillis pour tenter de répondre à leurs besoins de socialisation en milieu ordinaire.

Depuis quelques années, les frais de garde d'environ un tiers des enfants sont pris en charge par les services sociaux.

L'équipe éducative est constituée de Mme Séverine Chavaz, éducatrice petite enfance diplômée, et de Mme Valérie Studer, titulaire

d'un CFC d'assistante socio-éducative.

Le comité est composé de M^{me} Véronique Delaloye, présidente, M. Yves Delaloye, trésorier, M^{me} Monica Poitrinel et M^{me} Vanessa Schmutz.

La subvention de la commune pour 2020 s'est élevée à Fr. 95'000.-, montant auquel est venue d'ajouter une rallonge de Fr. 15'000.-, pour compenser partiellement le manque à gagner et les frais engendrés par la crise sanitaire. Il est à préciser que Le P'tit Eden n'a pas eu droit à l'aide fédérale, l'institution n'étant pas ouverte les 45 semaines par année mais seulement 39.

Malgré la fermeture de six semaines due à la crise sanitaire, le chômage n'a remboursé qu'une semaine de salaire.

Avant de solliciter une aide supplémentaire à la commune, Le P'tit Eden a utilisé toutes les réserves précieusement mise de côté au cours des années précédentes. Sans cette aide supplémentaire, Le P'tit Eden n'aurait pas été en mesure de payer les salaires de décembre ni le 13^e salaire du personnel.

KOALA

Association Koala – 47, route de Mon-Idée – 1226 Thônex
022 349.30.66 – www.koala-ge.ch

L'association Koala organise les placements d'enfants de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes familiales de jour indépendantes, autorisées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) sur le

secteur de la région Arve et Lac. Elle participe également au recrutement des accueillantes familiales sur cette région.

Les accueillantes familiales affiliées à l'association ont un statut d'indépendantes. L'association a mis tout en œuvre pour les aider administrativement, avec la participation des communes.

Durant l'année 2020, 22 placements, soit 20 jeunes enfants (dont 4 de 0-18 mois) et 2 enfants de plus de 5 ans de la commune de Chêne-Bourg, ont été effectués de manière fixe ou occasionnelle par les coordinatrices auprès de 9 accueillantes familiales en fonction à Chêne-Bourg et dans les communes avoisinantes.

Le travail d'utilité publique des accueillantes familiales a été également reconnu et récompensé par les communes de la région Arve et Lac par une remise de prime de fidélité.

L'association Koala a besoin chaque année de nouvelles accueillantes afin de pouvoir répondre aux demandes des parents toujours en augmentation.

L'association Koala ne pourrait pas fonctionner sans l'appui financier et le soutien des communes de la région Arve et Lac.

La participation financière de la commune de Chêne-Bourg pour 2020 s'est élevée en totalité à Fr. 64'683.-.

ÉCOLES

ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

La commune de Chêne-Bourg comprend un établissement scolaire placé sous la direction de M^{me} Anne Davie, dont le secrétariat se trouve dans l'école De Haller, au rez-de-chaussée du bâtiment B.

ÉCOLE DE HALLER

Arrivée de M^{me} Mariam Mussa, enseignante des deux classes d'accueil ouvertes en août 2020 à De Haller.



École De Haller

ÉCOLES FLORAIRE, PETIT-SENN ET PLACE FAVRE

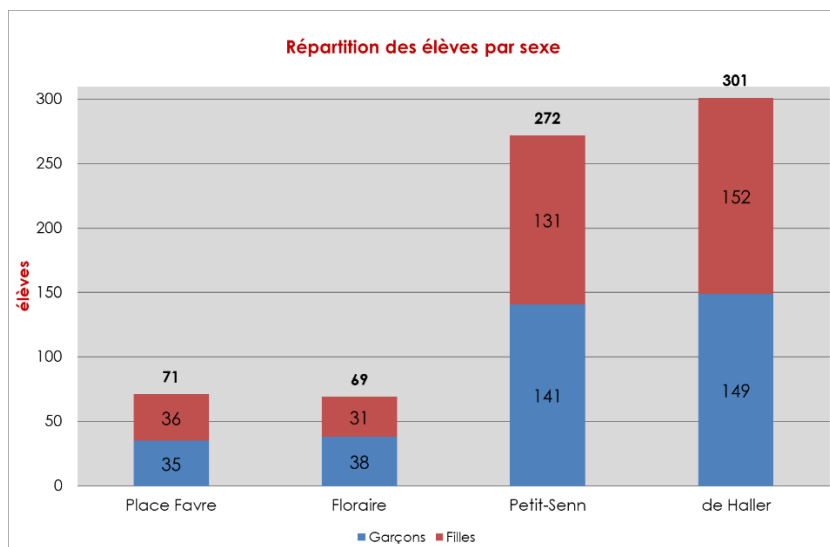
Aucun mouvement d'enseignants n'a été enregistré pour la rentrée 2020.



École Place Favre

EFFECTIFS À FIN DÉCEMBRE 2020

Écoles	Nombre de classes			Nombre d'élèves
	Division élémentaire	Division moyenne	TOTAL	
Place Favre	4		4	71
Floraire	4		4	70
Petit-Senn	4	10	14	272
De Haller	8	7	15	301
Total	20	17	37	724



FÊTE DES PROMOTIONS

SAMEDI 27 JUIN 2020

Comme beaucoup d'autres manifestations, la fête des promotions n'a pas pu se dérouler de la manière habituelle.

Afin de ne pas prêter les élèves de 8P qui quittaient l'école primaire, le Conseil administratif a décidé d'organiser une cérémonie qui leur était exclusivement réservée en compagnie de leurs enseignants et de leurs parents.

Outre la distribution de prix spéciaux et les chants des élèves, tout le monde a pu admirer une démonstration de danse hip-hop, la prestation d'un élève au piano et celle d'un enseignant dans un répertoire lyrique.

Tout le monde a ensuite été convié à une réception et, avant de partir, chaque élève est reparti avec le traditionnel dictionnaire.



SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Comme chaque année, la commune a répondu favorablement aux diverses demandes des écoles pour des participations aux activités extrascolaires selon un barème tenant compte des effectifs et des degrés concernés.

CLASSES D'ACCUEIL

Depuis la rentrée, l'établissement compte 2 classes d'accueil pour aider les allophones à entrer le plus aisément possible dans la langue française et dans leur scolarité genevoise. Ces classes sont gérées cette année par M^{me} Mariam Mussa. Les élèves fréquentent leur classe ordinaire à 50 % et sont accueillis par demi-journées en classe d'accueil à 50 %.

ÉDUCATRICE SCOLAIRE ET ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour cette rentrée 2020, une éducatrice complémentaire a été nommée : il s'agit de M^{me} Valérie Wohlhauser. Ainsi, M^{me} Wohlhauser s'occupe des écoles de Petit-Senn et Floraire ; M^{me} Poirier, quant à elle, garde les écoles De Haller et Place-Favre. Les éducatrices scolaires ont continué d'intervenir durant l'année 2020 pour soutenir la socialisation et l'intégration des enfants dans l'école.

Elles ont aussi pour mission de soutenir le rôle éducatif des familles. Leur travail est complémentaire à celui de l'équipe enseignante qui s'engage dans un projet commun avec une direction d'établissement proche de son action.

L'équipe pluridisciplinaire, constituée des éducatrices, d'une logopédiste, d'une infirmière et d'une coordinatrice pédagogique, continue à soutenir enseignants et élèves.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

M^{me} Laure Grivet a assumé la responsabilité du secteur de Chêne-Bourg, Vandoeuvres et Cologny pour le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire-GIAP depuis février 2020. Les animateurs et animatrices parascolaires prennent en charge les enfants inscrits de la 1P à la 8P pour la pause de midi de 11h30 à 13h30 et de 16h à 18h.

Ils apportent un encadrement spécifique par des animations et activités comme : tournois de foot, ateliers cuisine, activités sportives, préaux des écoles et des parcs, bricolages, moment de repos après les repas pour les plus petits, jeux, etc. Certaines animations s'organisent avec plusieurs écoles du secteur.

La participation financière de la commune au fonctionnement du GIAP s'est élevée, en 2020, à Fr. 973'771.-.

RESTAURANTS SCOLAIRES

Les enfants sont accueillis quotidiennement et servis dans les trois réfectoires en activité (école De Haller, école de la Place-Favre et école Floraire). Pendant la période de pandémie, un service minimum a été maintenu pour répondre à la demande.

Le prix de vente du repas est de Fr. 7.20. Il est à noter que le GIAP participe à raison de Fr. 0.75 par repas.

ATELIERS EXTRASCOLAIRES

Grâce au succès rencontré par les ateliers extrascolaires, la commune a poursuivi ses efforts pour offrir un appui plus complet aux élèves.

Les ateliers LES HÉROS ET MOI, APPRENDRE À APPRENDRE et PLAISIR DE LIRE, créés par la commune, sont animés par des intervenants formés pédagogiquement par l'ARA et mis en place avec la collaboration du GIAP.

Ils se déroulent une fois par semaine pendant 8 semaines par semestre dans l'école de l'élève qui les fréquente et sont de 3 types :

- **APPRENDRE À APPRENDRE** Le but est d'apprendre aux enfants de 5P à 8P à organiser leur travail pour l'école, en particulier de les amener à pouvoir faire leurs devoirs seuls par la suite, et à apprendre par cœur plus facilement.
- **PLAISIR DE LIRE** Il s'agit de faire découvrir aux enfants de 2P à 6P le plaisir de la lecture et de leur montrer l'importance de comprendre ce qu'on lit dans la vie de tous les jours.
- L'atelier **LES HÉROS ET MOI** permet aux enfants de 5P à 8P de prendre confiance en eux en découvrant les héros des contes et le monde du théâtre.

JEUNESSE

LUDOTHÈQUE

Vu les circonstances liées à la pandémie de covid-19, la ludothèque Les Diablotins n'a été ouverte au public que de janvier à mars 2020.

La majorité du personnel étant des bénévoles à la retraite, il convenait de tenir compte des consignes de sécurité.

Cette courte période d'activité a vu l'inscription de 20 nouveaux membres. Pour l'ensemble des autres, la durée de validation de leur inscription a été prolongée.

L'assemblée générale a eu lieu à la mi-décembre 2020 par voie de circulation pour valider les comptes 2019.

La subvention annuelle a été versée par la commune.

À travers le site de la Mairie, régulièrement mis à jour, les intéressés ont été informés de la non-reprise des activités pour le reste de l'année.

COLONIE SAINT-GERVAIS – LA RIPPE

Les écoliers de Chêne-Bourg (jusqu'à la 8P) ont la possibilité de passer, durant l'été, entre 1 et 5 semaines à la Colonie de St-Gervais située à La Rippe sur Crassier (VD).

Un partenariat avec les communes des Trois-Chêne permet aux habitants de bénéficier d'un prix préférentiel. Des conditions particulières peuvent également être accordées aux parents dont les revenus sont modestes.

La colonie est située dans un cadre magnifique à 25 km de Genève, dans un environnement préservé à l'orée de la forêt, au pied du Jura. Des activités créatrices, sportives, musicales et ludiques sont organisées.

En 2020, les nombreuses activités, tant sportives qu'instructives, ont comblé les enfants des Trois-Chêne qui ont profité d'un séjour dans la colonie.

PROMOTIONS CITOYENNES

Dès l'année 2020, le Conseil administratif a décidé de coupler la cérémonie des promotions citoyennes avec la manifestation des vœux du Conseil administratif. Les jeunes ont donc été invités à participer à cette dernière le 14 janvier dernier.

FESTIVAL DES CHÊNÉS

En raison de la pandémie, ce festival a dû être annulé. Pour la commune de Chêne-Bourg, la Maison de Quartiers le Spot a organisé des présences dans les parcs de la commune en collaboration avec les TSHM durant 7 semaines.

Des ateliers et des animations diverses ont été proposés aux enfants et à leurs familles.

LE SPOT MAISON DE QUARTIERS DE CHÊNE-BOURG

Rue François-Perréard 2

(dicastère de M. Pierre Debarge jusqu'au 31 mai 2020)

La Maison de Quartiers de Chêne-Bourg propose de multiples activités et met sur pied divers projets adaptés aux besoins du quartier et de ses habitants.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE

Une secrétaire sociale à 70 % ainsi que sept animatrices-teurs (= 467 %) se partagent le fonctionnement du Spot. Les mardis matin sont consacrés au colloque de gestion. Quatre jours de colloque géant ont lieu en décembre et en mai, et l'équipe participe à diverses réunions dans les Trois-Chêne et le canton.

Les réunions avec le comité de gestion se tiennent toutes les cinq à six semaines. Lors de celles-ci, les affaires courantes de la vie de l'association sont traitées et les activités passées sont évaluées. De plus, le comité fonctionne avec des commissions (finance, personnel, membres, et animation). Celles-ci se réunissent sur demande du comité ou de l'équipe d'animation. Enfin le bureau, composé de la présidente et d'un professionnel, prépare les séances de comité. Il est légitimé à prendre des décisions en cas de demande urgente.

Une monitrice régulière, Ana Coelho, accompagne l'encadrement des enfants de la Grande Récré les mercredis après-midi et les accueils des samedis après-midi.

Entre janvier et mars, Fatima Martins Feirreira a été engagée pour des ateliers bricolages les mercredis après-midi. L'activité a pris fin en raison du confinement du printemps.

Tout au long de l'année, des moniteurs non-permanents sont engagés pour les centres aérés. La subvention communale pour les heures moniteurs est de 1'643 heures pour 2020.

Luca Hofmeister a été accueilli pour un stage de 3^e année à la HETS de janvier à juin 2020. Sirine Chaar a effectué un stage de découverte de l'animation du 13 juillet au 27 septembre. À partir du 12 octobre, Jade Oberson effectue un stage dans le cadre de la maturité de l'ECG jusqu'au 1^{er} avril 2021.

SUBVENTIONNEMENT

En 2020, la participation financière communale s'est élevée à Fr. 99'800 pour le budget de fonctionnement, à quoi s'ajoute Fr. 10'000.- de subvention pour l'achat de matériel.

PARTENARIAT ET RÉSEAU

L'équipe d'animation du Spot collabore régulièrement avec plusieurs partenaires privilégiés, à savoir l'équipe TSHM Chêne & Co, les TSHM de Thônex, l'APE de Chêne-Bourg, la direction des écoles primaires de la commune et le personnel de l'administration communale.

Elle collabore de façon étroite avec les TSHM Chêne & Co sur le suivi de certains jeunes et en montant régulièrement des projets ensemble ; par exemple, l'organisation de tournées de quartiers au printemps, l'accueil dans les parcs cet été et durant les vacances de fin d'année.

Concernant les deux autres Maisons de Quartiers des Trois-Chêne (Thônex et Chêne-Bougeries), le Spot collabore sur des activités telles que le ski, ainsi que sur la prise en charge des enfants durant les vacances de Pâques avec Chêne-Bougeries.

L'APE de Chêne-Bourg, très active, permet de faire le trait d'union entre la Maison de Quartiers et les familles de la commune.

Cela se traduit par la réalisation de projets communs spécifiques et de prêts de salle pour leurs réunions.

La collaboration avec la direction des écoles primaires permet un échange régulier d'information, notamment concernant les enfants scolarisés dans la commune issus de familles précaires et/ou migrantes, et leur orientation vers la Maison de Quartiers en cas de besoin de garde ou autres.

Plusieurs classes primaires de la commune ont assisté à un spectacle au Spot cette année.

Le parascolaire vient parfois en petit groupe aux accueils du Spot.

Le personnel administratif de la commune est régulièrement sollicité pour des autorisations ainsi que divers prêts de matériel pour les activités extérieures du Spot, collaboration fort appréciée.

LOCATION DE SALLE ET DE MATÉRIEL

Le Spot loue ses salles pour des anniversaires d'enfants, les mardis et vendredis soirs ainsi que les mercredis après-midi, et pour des fêtes de famille les dimanches. Cela correspond à un besoin réel de la population : au moins une à deux locations par semaine. Les locations ont été interrompues à partir du 13 mars suite au confinement.

Le Spot loue aussi ses locaux à des associations telles que « Actif », qui organise un cours de danse pour personnes en situation de handicap les lundis, ou l'association « Pour le Bal » qui organise des ateliers de danse traditionnelle. D'autres prêts de salle ponctuels ont eu lieu tout au long de l'année pour diverses associations locales (Le jardin d'enfants Le P'tit Eden, Le Jardin se DesChêne, l'Association des habitants du Plateau de Bel-Air, etc.). Enfin, le Spot met à disposition ses salles pour certains projets portés par des groupes de jeunes. Cette année, quatre jeunes musiciens ont occupé la

salle de musique le jeudi soir et deux autres le mercredi soir (hors mesures Covid).

Le Spot loue aussi aux associations pour des sommes modiques le minibus, du matériel de sonorisation, de cuisine, projecteurs, tables, chaises, etc.

ACTIVITÉS ET ANIMATIONS

ENFANTS ET ADOLESCENTS

- Accueil libre : les lundis, mardis (21h hors covid), jeudis et vendredis de 16h à 20h et les mercredis de 8h30 à 19h. Les samedis après-midi de 15h à 19h de novembre à Pâques. L'accueil libre a été fermé du 16 mars au 6 juin en raison de la pandémie.
- Les M&M'S du mardi soir : repas avec une quinzaine de personnes. Les M&M's ont été arrêtés depuis le 16 mars, ont repris en juin jusqu'à mi-octobre, puis ont été arrêtés de nouveau.
- Café-Tartine les mercredis matins (annulés en raison du covid-19 dès le 16 mars).
- Atelier lecture Prix Chronos.
- La Grande Récré : activités enfants les mercredis après-midi de 13h30 à 18h. L'activité a été arrêtée de mi-mars à fin mai en raison du covid-19.
- Animation avec la charrette de jeux dans les parcs de la commune entre juin et octobre.
- Participation à l'animation du local d'accueil du Cycle du Foron tous les lundis midi entre janvier et mars puis en septembre-octobre (collaboration avec les conseillers sociaux).

COURS ET ATELIERS

En raison du confinement, tous les cours ont été arrêtés du 16 mars au 6 juin, puis de fin octobre à fin décembre ; depuis fin octobre, seuls les cours de guitare, d'éveil à la danse et de manga ont été maintenus pour les enfants de moins de 12 ans, ainsi que l'atelier d'aide aux devoirs.

- Cours de hip-hop : les mardis de 17h à 18h et de 18h à 19h.
- Cours d'éveil à la danse : 2 cours de 45 minutes les mercredis matin.
- Atelier musical : le mercredi de 11h à 12h.
- Cours de break dance : les mercredis de 17h15 à 18h45 et les jeudis de 18h15 à 19h45.
- Cours dessin manga : les jeudis et vendredis de 16h30 à 18h.

Aide aux devoirs : les mardis de 16h30 à 17h30 pour les 3P jusqu'aux 8P.

LES VACANCES

- Vacances de février du 10 au 14 février : centre aéré à ski et Accueil libre au Spot.
- Vacances de Pâques du 10 au 17 avril : en raison de la très faible affluence lors du confinement, le centre aéré a été regroupé au Passage 41 de Chêne-Bougeries.

VACANCES D'ÉTÉ

- Du 29 juin au 24 juillet, 4 semaines de centre aéré enfants. Le centre aéré ados a été annulé cette année en raison de la pandémie.
- Vacances d'automne du 19 au 23 octobre : centre aéré et accueil libre au Spot.

SPECTACLES ENFANTS

6 spectacles ont été programmés entre octobre et avril :

- « Les escaliers sont en papier », par la Cie Escar-boucle.
- « La machine à salade », par la Cie La Pie qui Chante.
- « Trésor dans la glace », par la Cie Les Croquettes (annulé en raison du covid-19).
- « L'Ours blanc et l'or bleu », par la Cie E'Pericoloso Sporgersi.
- « Glou », par la Cie Les fileurs de rêve (annulé en raison du covid-19).
- « Au royaume de Zombly », par la Cie Pataclowns (annulé en raison du covid-19).

TOUT PUBLIC OU ADULTES

- Soirées Femmes : un mercredi par mois (annulée entre mars et mai puis depuis début novembre).
- Repas du jeudi midi : repas communautaire (annulé entre mars et mi-juin puis depuis début novembre).
- Jeudis après-midi détente : jeu de cartes (Jass) et scrabble (annulé entre mars et juin puis depuis début novembre).
- Jeudis soir : ouverture d'une salle de gymnastique à Chêne-Bougeries (collaboration avec les TSHM Chêne & Co) entre janvier et mars. Depuis le 13 mars, la salle est fermée et n'a pas pu rouvrir.
- Sorties montagne : 4 samedis en janvier (sorties à Sommand).

COURS DE MUSIQUE

- Les cours de musique ont été annulés du 13 mars au 6 juin.
- Cours de batterie : les lundis après l'école.
- Initiation à la musique les mardis après l'école.
- Depuis fin octobre, les cours de batterie et d'initiation à la musique ont été arrêtés car la professeure est une personne à risque au regard du covid-19.
- Guitare basse, guitare moderne, classique : les mercredis et vendredis après-midi.

COURS ADULTES

Les cours adultes ont été arrêté du 13 mars au 6 juin puis depuis fin novembre en raison du covid-19.

- Méthode pilates : deux cours les lundis entre 17h-19h15 et mercredis 10h15-11h15.
- Cours de yoga les mardis 12h15-13h15 et mercredis 18h15-19h15.
- Danse africaine : les mercredis 19h30-20h30.
- Ateliers de communication française : les lundis, mardis et vendredis matin. Depuis septembre, le cours du lundi s'est arrêté mais le groupe se réunit encore 1 fois par mois au Spot.
- Atelier d'expression artistique adulte : un samedi par mois de septembre à juin.

LES EXPOSITIONS AU SPOT EN 2020

- Jean-Pierre Lewerer : Déclinaisons.
- 3ChêneAccueil : À la rencontre de l'autre.
- Exposition des travaux des élèves de l'atelier artistique adulte.
- Association AVVEC : Violence en couple, aussi une affaire de jeunes !

- Ariane Testori : « Éclats de noir et blanc » (annulée en raison du covid-19).
- DESTRESS (annulée en raison du covid-19).

LES MANIFESTATIONS DU SPOT

- 12, 19, 26 janvier et 2 février : « Les Sucré/Salé », brunchs en musique, de 10h à 13h. Entre 20 et 60 personnes par dimanche.
- 20 janvier : AG de l'APE de Chêne-Bourg.
- 28 janvier : formation « Lâche pas ton pote » au Spot (projet mené par les TSHM Chêne & Co).
- 31 janvier : audition de groupes de musique pour le festival DesChênés.
- 14 février : sortie luge à la Tzumaz, pour enfants-ados (15 participants) ; en collaboration avec les TSHM Chêne & Co.
- 24 février : AG de l'association Les Jardins se Deschêne.
- 6 mars : soirée tunisienne ; repas, spectacle, conférence.
- Du 13 mars à fin juin : en raison du confinement, toutes les manifestations du Spot sont annulées (festival « Swiss Rock Legagy », fête du Bonhomme Hiver, Vide-Grenier, Musiques en Chêne, Spot sur les quartiers, etc.).
- Du 23 mars au 25 juin : mise en place d'un système de courses et de livraison pour les personnes âgées et vulnérables de la commune ; centrale téléphonique au Spot, courses et livraison assurées par des patrouilleuses scolaires de la commune et un pool de bénévoles.
- Du 23 mars au 6 juin : création d'une chaîne Youtube et d'un live Twitch les mercredis : petites vidéos sur les gestes éco-citoyens, recettes de cuisine, bricolages et vidéos de certains professeurs des cours du Spot.
- 29 juin au 3 juillet : accueil dans le parc Dechevrens : jeux, bricolages, ateliers divers.
- 4 juillet : accueil et grillades dans le parc Mirany.
- 4, 11, 18 et 25 juillet : participation de membres de l'équipe à la distribution des Colis du cœur à la salle des fêtes de Thônex.
- 6 au 10 juillet : accueil dans le parc de l'Ancienne-Mairie ; grillades dans le parc le 10 juillet.
- 12 juillet : sortie karting avec des jeunes du quartier ; en collaboration avec les TSHM Chêne & Co.
- 5-7 août : Présence parc à la Place Favre, grillades le 7 août, en collaboration avec les TSHM Chêne & Co.
- 12-14 août : Présence parc à Mirany, grillades le 14 août, en collaboration avec les TSHM Chêne & Co.
- 19-21 août, Présence parc au parc Floraire, grillades le 21 août, en collaboration avec les TSHM Chêne & Co.
- 26 août : Rallye accueil.
- 5 septembre : Spot sur les quartiers à la place Favre en collaboration avec Chêne en Fresque ; spectacle « Pas si bête » par la Cie Les Zanimos, suivi d'une grillade au parc.
- 19 septembre : fête de la Maison de Quartiers au parc de la Micheline : buvette, jeux en bois, rallye autour des jeux pour les enfants, maquillage, deux ateliers de bricolage et de couture, animation karaoké.
- 26 septembre : assemblée générale du Spot au Point favre, suivie d'un brunch.
- Depuis fin octobre, les manifestations du Spot ont été annulées en raison du covid-19 (fête d'Halloween, marché de Noël, Escalade, yourte sur la place Favre, etc.).
- 10-21 décembre : récolte au Spot de cadeaux offerts par les habitants à destination des personnes précaires de la commune, en collaboration avec la Mairie et l'association EPISOL.
- 17 décembre : les repas du jeudi midi étant impossibles, le Spot offre et livre aux aînés habituels un repas de Noël.
- 24 décembre : la Veillée de Noël est annulée, mais une distribution de repas chaud est organisée devant le Spot : 24 repas distribués et certains livrés à domicile, le reste étant donné à un centre d'accueil de nuit.
- 26 au 30 décembre : ouverture de l'Accueil libre au Spot de 14h à 20h en collaboration avec les TSHM Chêne & Co et Passage 41.

TRAVAILLEURS SOCIAUX HORS MURS (TSHM)

(dicastère de Mme Beatriz de Candolle jusqu'au 31 mai 2020)

CONSTAT SOCIOLOGIQUE SUR LA JEUNESSE

Ces dernières années, le chemin qui mène les jeunes vers l'âge adulte s'est complexifié tout autant qu'il s'est allongé. Nous sommes passés d'un modèle normatif relativement simple, fondé sur des formes traditionnelles d'appartenance, à un modèle de l'expérimentation et de l'auto-détermination.

Ce changement offre aux jeunes davantage de liberté mais aussi plus d'incertitudes. Une montée de l'indétermination qui par ailleurs est accentuée par un marché du travail mouvant et exigeant. Pleinement conscients de ces nouveaux paramètres, les TSHM de l'équipe Chêne & Co s'efforcent de rassurer les jeunes.

Pas à pas, par petites touches, à l'aide de temps d'échanges dans la rue ou au bureau, de petits jobs, d'activités sportives et culturelles, durant les tournées de rue, ils aident les jeunes à se construire et à prendre leur place dans la société.

Ils tissent les liens sociaux souvent invisibles et pourtant essentiels qui permettent aux différentes générations de se faire confiance et de vivre ensemble le plus sereinement possible.

DES GESTES BARRIÈRES AUX GESTES SOLIDAIRES !

« J'aimerais cependant aussi adresser une pensée à nos jeunes, qui souffrent très directement des restrictions sociales que cette crise nous impose à toutes et à tous.

L'impossibilité de voir ses amis comme d'habitude, de faire de nouvelles connaissances, de vivre de nouvelles expériences, les frappe à un âge où l'on est tout particulièrement friand de liberté et d'espace. » Guy Parmelin, *Président de la Confédération*, 17.02.21

Les TSHM rejoignent le point de vue du Président de la Confédération. En effet, la crise sanitaire, a eu un impact considérable sur la jeunesse.

Les libertés ont été restreintes par la privation d'espaces de rencontres, de loisirs, d'activités sportives, artistiques et culturelles. De plus, certains jeunes ont fait face à des difficultés sur le plan scolaire notamment liées à l'enseignement à distance mais également à la réinsertion professionnelle (emplois, apprentissages, stages). Ont été constatées une augmentation de l'isolement des plus vulnérables, une instabilité émotionnelle et une accentuation de l'oisiveté, ce qui a engendré une surconsommation de stupéfiants et d'alcool, une démobilisation et une impuissance à agir sur son propre avenir.

L'évolution constante des restrictions a conduit les TSHM à réajuster leurs actions en fonction des mesures sanitaires. C'est ainsi que les pratiques ont été adaptées afin de maintenir le lien en offrant des espaces de rencontre et d'échanges.

Par conséquent, les TSHM ont intensifié leur présence sur l'espace public, proposé aux jeunes des rencontres en présentiel mais aussi en virtuel afin d'accueillir au mieux leur ressenti face à ce qu'ils traversent. Nous avons mis en place un micro-trottoir afin de récolter le témoignage des jeunes mais également de l'ensemble de la population. De plus, une collaboration avec les TSHM de la région Lac Salève et la « Radio Tonic », située à Chêne-Bourg, a vu le jour afin d'accorder un espace d'expression et d'échanges par et pour les jeunes.

Engagée dans une réflexion constante, l'équipe, avec le soutien des communes, a décliné une organisation estivale singulière, proposant un centre aéré ainsi que des animations dans les parcs. Nous avons également mis en place des mini-camps et des sorties avec les jeunes des différents territoires. L'impact a été fort concluant en termes de maintien du lien et particulièrement mesurable à travers les appréciations que nous avons reçues.

INTENSIFICATION DES TOURNÉES DE RUE

Le travailleur social hors murs a pour particularité d'avoir la mission d'aller à la rencontre de la population et plus particulièrement des jeunes là où ils se trouvent et se retrouvent, sur leur terrain, sur leur territoire, ceci de manière

régulière et constante. La continuité et la constance de cette présence de rue restent indispensables pour garder le lien avec les jeunes les plus en difficultés, évaluer l'ambiance sur le territoire et être à l'écoute des besoins et demandes de la population. La présence auprès des jeunes dans leur milieu, est donc un élément essentiel de l'action des TSHM.

En 2020, dans ce contexte si particulier, les TSHM ont dû constamment s'adapter aux mesures sanitaires en vigueur afin de réaliser leurs tournées de rues et garder le lien avec leur public cible. Pour ce faire, toute l'équipe s'est organisée pour maximiser ces tournées six jours sur sept lors du premier confinement afin d'assurer une continuité en termes de présence sociale. Au regard des circonstances, les TSHM ont mutualisé leurs forces avec les animateurs et animatrices du Spot pour réaliser des tournées en binômes. Cette collaboration leur a permis de croiser les regards et les pratiques sur le terrain et de rencontrer un public diversifié. L'intérêt d'investir davantage le territoire est de renforcer les liens déjà existants et de recueillir le témoignage des personnes rencontrées.

En journée, la présence de rue aux abords des écoles a été privilégiée, puis dans les parcs et différents quartiers en début de soirée.

Selon les périodes, la présence des jeunes dans l'espace public est plus ou moins importante. En effet, lors du premier confinement, qui a entraîné la fermeture

des écoles, une forte présence de groupes de jeunes sur l'espace public a été observée, contrairement aux autres périodes où ces derniers semblaient moins visibles.

Cette année, les jeunes ont été victimes des dommages collatéraux de la crise sanitaire. Les libertés ont été restreintes par la privation d'espaces de rencontres, de loisirs et d'activités en tout genre. De plus, certains jeunes ont fait face à des difficultés sur le plan de la scolarité, de la formation et de la réinsertion professionnelle. Les TSHM ont également constaté un repli sur soi, une instabilité émotionnelle pour les plus vulnérables et pour d'autres des difficultés intrafamiliales. De plus, il a été constaté chez certains groupes de jeunes une surconsommation de stupéfiants et d'alcool, une démobilisation et une incertitude quant à leur avenir et à la fin de cette pandémie.

LES VACANCES S'ENCHAÎNENT

Au regard du contexte sanitaire, qui n'a pas permis la troisième édition du festival Deschênés, « Les vacances s'enchaînent » ont été organisées en partenariat avec la Maison de Quartiers le Spot.

Du parc Mirany au parc Floraire, les actions d'animation proposées ont permis d'offrir une large palette d'activités aux habitants de ces quartiers. Pour ce faire, l'équipe a veillé à poursuivre et à étendre le partenariat et la collaboration avec les animateur-riche-s du Spot dans l'élaboration et la programmation de ce dispositif gratuit, en accueil libre et partagé à ciel ouvert, où les enfants qui ne partaient pas en vacances restaient le cœur de cible.

C'est également en collaboration étroite avec les services communaux et le soutien de la FASE, à travers le fond d'appui et de soutien à la cohésion sociale (FACS), et à l'aide d'une subvention de la commune, que les équipes ont animé les différents quartiers de la commune, aidant ainsi les familles les moins enclines à partir en vacances à accéder à des loisirs de proximité et à participer au vivre ensemble.

Cette initiative a connu une fréquentation relativement régulière, avec en moyenne une quinzaine d'enfants et autant d'adolescents.

Une trentaine de famille a également retrouvé le plaisir de se réunir, de partager un repas tous les vendredis soirs autour d'une grillade.

L'accessibilité et la proximité de ces activités ont contribué à renforcer notre mandat dans ce contexte si particulier. En effet, nouer des contacts, favoriser leur participation à des actions collectives, valoriser les espaces publics, comme lieux de rencontres et d'échanges, voilà autant d'objectifs que se fixe l'équipe des TSHM lorsqu'elle envisage et pense ce type d'action.

LES PERMANENCES

Une permanence dite « accueil » a été repensée et réaménagée dans les bureaux. Lors de ces accueils sont présents un TSHM et une secrétaire sociale. Outre le besoin pour les jeunes de récupérer leur salaire, la permanence-accueil fait désormais office de lieu propice à la rencontre, aux échanges conviviaux, informels et/ou confidentiels.

Ce pied-à-terre s'avère être un lieu ressourçant, un repère pour ce public qui a besoin d'attention et d'une compréhension particulière.

L'équipe accueille les jeunes tous les mercredis après-midi entre 16h et 19h, le temps pour certains d'exprimer des difficultés, de rechercher un stage et d'évoquer des problématiques administratives. Ces demandes permettent de créer du lien et d'entrevoir des accompagnements sur mesure.

Cette permanence est aussi l'occasion pour l'équipe d'évaluer et d'orienter avec pertinence les jeunes vers les dispositifs et les services qui répondront de manière adéquate à leurs attentes.

39 permanences ont été réalisées avec une moyenne de 9 jeunes accueillis. L'équipe voit à travers cet outil une suite évidente du travail de rue réalisée en amont.

LES CAMPS

Très enthousiasmés et fortement mobilisables, les jeunes ont croqué à pleines dents dans toutes les sorties et mini-camps que les TSHM ont co-construits avec eux. Partie prenante pour vivre à

fond cet été tant attendu, tous les profils de jeunes ont répondu à l'appel.

TSHM TV

La saison de ski avec le cycle d'orientation de la Gradelle ouvre le bal. Direction Leysin, où l'ensemble des membres de l'équipe se répartit la semaine afin que les jeunes visualisent l'ensemble de l'équipe ; 5 jours permettent de faire des connaissances, de tisser des liens à la fois avec le corps enseignant et les jeunes. Au total, toute la volée des 10^e a été rencontrée, soit environ plus de 200 élèves.

La saison hivernale se poursuit avec un collectif de jeunes adultes à la Tsoumaz durant 4 jours, séjour où le partage de la vie quotidienne permet de vivre des moments authentiques dans un cadre oxygénant.

Les aventures reprennent l'été, côté lac, à Estavayer : 5 adolescents découvrent les joies de partir entre jeunes après des dizaines de séances de travail, de mise au point, de choix des activités et du lieu d'hébergement. Cette expérience était plus que formatrice ; elle était éducative en tout point. Un long travail en amont a été réalisé pour que celui-ci voie le jour, avec une endurance non négligeable pour aboutir à un superbe résultat.

Poursuite des camps à travers le Tessin : 4 jeunes adultes ont vécu un dépaysement complet tout en restant en Suisse. Les villes de Locarno et de Lugano ont rencontré un énorme succès. Cette parenthèse offerte à ces jeunes leur a permis de se ressourcer, de se retrouver, de découvrir l'équipe et de partager de nouvelles expériences.

C'est en montagne que le dernier camp s'est réalisé, plus précisément à la Dôle, au Chalet des Apprentis : deux jours très sympathiques avec un groupe de 4 jeunes femmes. Au programme, petite randonnée, parties de pétanques, soirée autour d'un feu agrémentée de beaux échanges.

LES SORTIES

En parallèle de ces camps, l'équipe a tenu à être réactive et disponible pour l'ensemble des jeunes, volontaires et disposés à vivre des expériences récréatives à la journée. Il y a en avait pour tous les goûts, pour les vaillants, les stratégiques, les discrets, les habiles, les sportifs et les compétitifs. Une année riche malgré les contraintes liées à la pandémie.

LES PERSPECTIVES

Pour 2021, l'objectif de l'équipe est de continuer à être proche des jeunes et pas seulement avec les plus vulnérables ; il n'y a pas besoin d'aller mal pour être en contact avec les TSHM.

Les TSHM souhaitent notamment poursuivre le développement de la brigade Apéro et maintenir leur partenariat avec le Spot afin d'offrir des activités de qualité à la population et la jeunesse.

SOCIAL

ACTIONS SOCIALES

En 2020, 222 personnes ont bénéficié d'un suivi du service social, dont 63 (28.35 %) nouvelles situations. Cela représente un total de 249 entretiens.

44 % des situations suivies concernent les couples avec enfants, 27 % les personnes seules, 26 % les familles monoparentales et 3 % les couples sans enfants.

Le nombre de personnes rencontrées cette année a diminué de 27.70 % par rapport à l'année précédente, suite à la pandémie et au confinement qui a empêché pendant un certain temps les rendez-vous présentiels. Beaucoup de rendez-vous ont eu lieu par téléphone.

Le nombre d'appels téléphoniques, pendant cette période, a doublé par rapport à 2019.

Pour chaque cas, une analyse sociale et financière de la situation du demandeur est effectuée. En 2020, cela a représenté un investissement total de Fr. 90'407.40.

FAMILLES

MESSAGES AUX PARENTS

À l'occasion de la naissance de leur premier enfant, la commune a eu le plaisir d'offrir à 32 familles un abonnement pendant une année aux Messages aux parents de Pro Juventute.

ACTION CARTES CADEAUX À NOËL

57 familles ont pu bénéficier de cette action.

AÎNÉS

NONAGÉNAIRES ET CENTENAIRES

Les élus ont toujours le plaisir de marquer les anniversaires de leurs communiens atteignant 90, 95 et 100 ans.

Cette année, 38 personnes ont reçu à cette occasion un présent et les meilleurs vœux du Conseil administratif.

NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Au mois de mai, le Conseil administratif a reçu, au cours d'une réception officielle, les couples de la commune fêtant leurs noces d'or et de diamant.

Ainsi, 3 couples ont été fêtés, dont 1 pour leurs 60 ans de mariage.



COLIS DE NOËL

Au mois de décembre, 697 colis de Noël ont été livrés aux personnes âgées de 75 ans et plus.

AIDE POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

35 associations ont été soutenues financièrement pour un montant total de Fr. 80'000.-.

AIDE POUR LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES LOCALES

53 associations ont été soutenues financièrement pour un montant total de Fr. 145'000.-.

PERMANENCE JURIDIQUE

Afin de pouvoir orienter les habitants des Trois-Chêne face à un problème juridique ou de pouvoir les informer sur un sujet relatif au droit, une permanence juridique s'est tenue à la Mairie tout au long de l'année.

Durant cette année, 85 personnes ont pu bénéficier du conseil avisé d'un spécialiste du droit, dont 33 personnes habitant Chêne-Bourg.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Sur 2208 cartes CFF à disposition des habitants de la commune, 1519 ont été vendues durant l'année 2020, ce qui représente un taux moyen annuel d'utilisation de 68.8 %.

ABONNEMENTS TPG

Le Conseil administratif a renouvelé en 2020 l'offre pour les abonnements juniors en offrant une subvention d'une valeur de Fr. 50.- lors de l'acquisition ou du renouvellement d'un abonnement annuel.

Ainsi, 281 juniors ont profité de cette offre. Le coût de l'opération pour la commune s'est élevé à Fr. 14'050.-.

CENTRE D'ACTION SOCIALE DES TROIS-CHÊNE

*Tour Opale, 5^e étage
Chemin de la Gravière 3*

Le centre d'action sociale (CAS) de Trois-Chêne est rattaché à la fonction Action Sociale (ASOC) de l'Hospice général (Hg). En décembre 2020, l'unité regroupe 31 collaborateurs dont 15 assistants sociaux (AS), 8 gestionnaires financiers et administratifs (GFA), 4 secrétaires sociales (SeS), 1 étudiant HETS en 1^{re} année, 1 civiliste, 1 stagiaire du chômage et 1 responsable d'unité, M^{me} Jessica Nicolle.

HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil du public les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, les jeudis de 13h30 à 16h30.

Réponses téléphoniques de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, sauf les jeudis matin.

LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE

La stratégie institutionnelle « Inventer l'Hospice général de demain » guide l'action de l'Hg avec l'ambition de positionner l'institution comme acteur essentiel du mieux-vivre ensemble à Genève. Dans un monde en pleine mutation, l'Hg met tout en œuvre pour offrir au quotidien un service social de qualité.

DÉMÉNAGEMENT DU CAS

Le CAS a déménagé le 25 novembre au 5^e étage de la Tour Opale, chemin de la Gravière 3, à Chêne-Bourg. Les nouveaux locaux offrent des espaces polyvalents selon le modèle Part'Hg : un nouveau concept d'accueil, avec un espace informatique

réservé aux bénéficiaires, des espaces collaboratifs favorisant les échanges, la coordination et l'innovation ainsi que des espaces confidentiels pour les entretiens périodiques.

COVID-19

Afin d'assurer la réponse aux bénéficiaires, dans le respect strict des consignes sanitaires et des gestes barrières, les collaborateurs du CAS et de l'Hg s'adaptent en continu aux évolutions de la situation. Le CAS est ouvert, l'ensemble des prestations est maintenu, l'organisation du travail s'articule en présentiel et en télétravail limité.

PRESTATIONS CAS

Les collaborateurs du CAS assurent différentes prestations, dans le respect des dispositions légales en la matière (loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) et règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI)) :

- Aide sociale destinée à permettre la réinsertion socio-professionnelle des bénéficiaires, réinsertion à laquelle ils sont tenus de participer activement.
- Orientation de certains usagers, rencontrant des problèmes particuliers (dépendances, problèmes psychiques, etc.) vers des structures spécialisées (séjour résidentiel) et prise en charge des frais de placement.
- Aide financière lorsque la personne ne dispose pas de ressources suffisantes pour subvenir à ses propres besoins ou à ceux des membres de sa famille.

ORIENTATION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Toute personne sollicitant une aide sociale et dont l'évaluation de la situation démontre l'absence de frein à l'emploi est orientée vers un stage d'évaluation, proposé par l'un de ces trois prestataires : EPI, IPT, PRO. À l'issue, 2 types de suivi peuvent être préconisés :

- Suivi « insertion professionnelle » au Service de réinsertion professionnelle de l'Hg (SRP) par un-e conseiller-ère en réinsertion professionnelle (CRP).
- Suivi au CAS par un-e AS afin de développer l'autonomie des usagers et viser une résolution des difficultés sociales susceptible d'être un frein à la réinsertion professionnelle.

Des équivalences au stage d'évaluation LIASI sont en vigueur et permettent une orientation directe au SRP.

Afin de répondre au plus près aux besoins des bénéficiaires et de gagner en efficience au niveau de l'insertion professionnelle, le partenariat entre AS et CIP a été renforcé en 2020, avec la présence physique régulière du CIP au sein du CAS.

LES JEUNES ADULTES ÂGÉS DE 18 À 25 ANS

Le public des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans est orienté en fonction du critère d'âge : aux 18-23 ans, l'unité Point jeunes garantit la remise de prestations financières prévues par la LIASI et mène des actions préventives en lien avec les problématiques rencontrées notamment à travers des ateliers de prévention.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ADAPTÉ

Les professionnels du CAS œuvrent au quotidien à la mise en place d'un accompagnement social adapté au rythme et aux besoins de chaque bénéficiaire. Grâce à une approche holistique des situations, ils accompagnent les bénéficiaires dans des projets individualisés leur permettant ainsi de développer leur autonomie, leurs compétences et leurs ressources personnelles.

L'INFORMATION COLLECTIVE

Des séances d'information collectives par thématique ont lieu au CAS de Trois-Chêne et sont adaptées aux besoins de la population. L'atelier « déclaration d'impôts » a lieu entre février et avril. Les ateliers sur les autres thématiques (subsidiarité et décompte de prestations, naissance, construire un projet dans le cadre du contrat d'aide sociale individuel (CASI)) se déroulent régulièrement dans l'année. En raison de la situation sanitaire, les ateliers sont actuellement en stand-by.

LA PERMANENCE GFM

La permanence « gestion des frais médicaux (GFM) » a lieu deux fois par mois et vise à accompagner les bénéficiaires dans l'apprentissage de la gestion de leurs frais médicaux, étape importante dans le développement de l'autonomie. Elle propose une approche simplifiée du système administratif genevois afin de permettre au bénéficiaire de gérer ses documents de manière autonome.

L'ANTENNE HOSPICE GÉNÉRAL 3 CHÊNE

L'Antenne Hospice général 3 Chêne est une permanence sociale de proximité, complémentaire à celle offerte par le CAS et par les Services de la cohésion sociale des Mairies des trois communes.

Elle permet d'apporter conseils, informations et orientation aux personnes non suivies à l'Hg afin de prévenir une péjoration de leurs situations. En raison de la situation sanitaire liée au covid-19, l'Antenne s'est arrêtée en mars 2020 et a repris, sous une autre forme, dans le cadre de la distribution alimentaire qui a eu lieu à la salle des fêtes de Thônex jusqu'en septembre. En 2021, sa forme et sa périodicité seront revisitées en fonction des besoins de la population des Trois-Chêne.

LA GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

La gestion électronique des documents (GED) déployée en 2018 a été consolidée en 2019 et 2020. Les bénéficiaires peuvent désormais transmettre leurs documents par e-mail ou les scanner au CAS. L'échange d'informations et des documents entre les différents acteurs de l'accompagnement est amélioré et l'accès aux données et le temps consacré au travail administratif sont simplifiés.

Un espace informatique sera disponible à l'accueil dès 2021 où les bénéficiaires pourront effectuer des démarches (logement, travail, administratif, etc.) avec le soutien d'un collaborateur du CAS.

CONSTATS

En 2020, le CAS des Trois-Chêne est venu en aide à 2'458 personnes, correspondant à 1'390 dossiers, soit une augmentation d'environ 9% par rapport à décembre 2019 (1'273 dossiers).

GÉNÉRALITÉS 2020 CAS 3 CHÊNE

- 930 dossiers aidés
- 1687 personnes aidées
- 927 dossiers aidés en moyenne
- 1655 personnes aidées en moyenne
- 323 nouveaux dossiers
- 211 sorties (arrêt d'aide)

CONCLUSION

Le CAS privilégie au quotidien la relation, la simplification des processus, la gestion documentaire plus fluide. Il s'appuie sur les capacités des personnes, les accompagne et s'efforce de rendre les bénéficiaires acteurs de leur parcours afin qu'ils retrouvent une indépendance dans leur vie quotidienne.

Grâce à une analyse complète de la situation, le projet d'intervention est construit et décliné en objectifs avec les bénéficiaires en étroite collaboration avec les partenaires internes et externes. La périodicité des entretiens est alors définie en fonction du degré d'autonomie de chacun et de l'implication du réseau dans la situation.

Finalement, une stratégie d'accompagnement spécifique à chacune des situations est proposée et le sens de l'intervention sociale est toujours privilégié, tout en tenant compte du rôle et des limites de l'Hospice général.

ACTION TROIS-CHÊNE POUR L'EMPLOI

Chemin De-La-Montagne 136

Permanence pour l'emploi des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex.

La structure compte également 8 communes partenaires : Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Jussy, Meinier, Puplinge, Presinge et Vandœuvres.

MISSION DE L'A3CE

Les usagers font appel aux services de l'A3CE de manière volontaire. Ils ont la possibilité de fréquenter la structure, selon leurs besoins, régulièrement ou de manière ponctuelle, et de bénéficier d'un suivi individuel et individualisé par les conseillères en insertion professionnelle.

Les attentes à l'égard de la structure varient d'une personne à l'autre. Elle aide ses usagers dans la création d'un dossier de candidature complet, dans leurs recherches d'emploi et leurs postulations en ligne ou à la préparation aux entretiens d'embauche. Elle les accompagne également dans la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable en collaborant, le cas échéant, avec le réseau de la permanence.

De plus, la permanence attache beaucoup d'importance à entretenir une collaboration étroite avec les employeurs de la région afin de faciliter le processus d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail.

ACTIVITÉ EN 2020

En 2020, 667 personnes provenant des Trois-Chêne et des communes d'Arve et Lac partenaires ont été suivies (800 en 2019).

Cette diminution de la fréquentation est due à la situation exceptionnelle de pandémie vécue cette année. En effet, l'A3CE a dû fermer l'accès physique à ses services dès l'entrée en vigueur du semi-confinement. Néanmoins, une permanence téléphonique et des rendez-vous à distance ont tout de même été assurés par les conseillères.

L'accueil des usagers sous forme de permanence a été supprimé afin de limiter les allées et venues et les contacts. Cependant, la structure a continué d'offrir la possibilité aux personnes autonomes de venir travailler seules en s'annonçant/s'inscrivant au préalable par téléphone.

D'ailleurs, l'A3CE a comptabilisé près de 150 retours à l'emploi (76 en 2019). Cette augmentation concerne tous les types d'emplois (stages, apprentissages, remplacements, CDD, CDI) et elle peut s'expliquer notamment par l'augmentation des offres d'emploi de la part de nos partenaires. Il s'agissait principalement de missions dans le secteur des soins et de l'entretien pour remplacer le personnel en arrêt maladie ou en quarantaine.

Bien qu'accueillant un public de tous âges, la structure accorde une attention particulière au suivi des jeunes en recherche d'apprentissage, notamment lors des périodes charnières, et de ceux en rupture scolaire afin de les motiver à s'investir dans un projet de formation.

Dans cette même optique, la permanence a pris à cœur l'accueil des stagiaires en son sein. L'une de ses missions étant d'aider les usagers à trouver des stages auprès d'entreprises, il est important à ses yeux de donner cette opportunité à des jeunes et des adultes d'effectuer un stage au sein de la permanence pour acquérir une expérience dans les domaines du social ou de l'administratif. Au total, 5 stagiaires ont été accueillis pour des périodes allant de 1 semaine à 6 mois. Pour les stages de longue durée, il s'agit généralement de prérequis nécessaires à l'entrée en formation HES ou à l'obtention d'une maturité spécialisée. Quant aux stages d'observation, ils offrent la possibilité aux jeunes de découvrir un métier et de se familiariser au monde professionnel. Cette expérience est également indispensable dans l'aide à la construction du projet professionnel.

INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE (IMAD)

Les prestations d'aide et de soins à domicile sont assurées sur le secteur de Trois-Chêne, par trois équipes constituant l'antenne de maintien à domicile, placée sous la responsabilité du centre de maintien à domicile Eaux-Vives de **imad**.

Dès le 6 novembre, les trois équipes de l'antenne de maintien à domicile des Trois-Chêne ont changé d'adresse et ont investi les tout nouveaux locaux de la Tour d'Opale, sis au chemin de la Gravière 3 à Chêne-Bourg, à deux pas de la gare du Léman Express.

MISSION

imad assure des prestations de soins, d'aide, d'accompagnement social et de répit favorisant le maintien à domicile des personnes, et permettant de préserver leur autonomie, en partenariat avec les proches aidants et en coordination le réseau de soins.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres et les antennes de maintien à domicile (suspendues durant la pandémie), ainsi que dans les structures intermédiaires (immeubles avec encadrement pour personnes âgées, unités d'accueil temporaire de répit).

Les prestations fournies sont les suivantes :

- les soins infirmiers : à visée préventive, éducationnelle, curative (injections, pansements), palliative (traitement de la douleur)
- les soins de base (aide à

la toilette, au lever et au coucher)

- l'aide pratique pour les activités de la vie quotidienne
- la recherche de contacts avec la famille, l'entourage et l'environnement social
- le soutien aux parents, la consultation parents-enfants (suspendue durant la pandémie), l'encadrement et la garde d'enfants malades
- l'ergothérapie : rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement
- les actions de promotion de la santé, de prévention des maladies et des accidents
- la livraison de repas à domicile et l'organisation de repas en compagnie dans un restaurant de proximité
- la sécurité à domicile : système d'appel à l'aide, signalisation lumineuse pour personnes malentendantes
- l'encadrement de proximité et la présence nocturne dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées
- la réponse globale à l'urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés.

DOTATION EN PERSONNEL 2020

La dotation en postes équivalents plein temps (EPT) des équipes du secteur Trois-Chêne pour l'année 2020 est en moyenne de 86.8 postes (infirmières, aides à domicile, aides en soin et santé communautaire, aides familiales, aides-soignantes, assistantes administratives, responsables d'équipes). Ces postes sont occupés par 106 personnes (effectif au 31 décembre) qui peuvent travailler à temps partiel.

TPOLOGIE DE LA CLIENTÈLE

La clientèle de l'antenne de Trois-Chêne représente 1'497 personnes en 2020. 80.5 % des clients avaient plus de 65 ans, 54.2% plus de 80 ans. Elle est en majorité composée de femmes (66.3%).

Le nombre global de clients a augmenté de 8.1 % par rapport à 2019 ; cette augmentation est due notamment aux nouveaux clients repas et soins pris en charge durant la pandémie de covid-19.

Le volume des prestations délivrées en 2020 est également en augmentation pour les prestations de soins et repas, à savoir : +3.7 % pour les heures de prestations de soins et +25 % pour les repas livrés ; dans le même temps, les heures de prestations d'aide pratique ont baissé de 15.6 % et le nombre d'abonnés à la sécurité à domicile de 2.8 %.

PRESTATIONS FINANCIÈRES DE CHÊNE-BOURG *

- Fr. 116'235.00 pour **imad**/Hospice
- Fr. 164'528.25 pour l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi

* gestion des locaux par Chêne-Bougeries refacturée aux deux autres communes

IMMEUBLE AVEC ENCADREMENT POUR PERSONNES ÂGÉES (IEPA)

Rue de Genève 75

La crise du covid-19 et les mesures sanitaires ont contraint l'IEPA à restreindre et à adapter les animations proposées.

ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES

De janvier à février et de juin à octobre, l'IEPA a pu maintenir les jeux de société et les petits déjeuners hebdomadaires.

ACTIVITÉS PONCTUELLES

Entre janvier et février et entre juin et octobre, certaines activités ont eu lieu : loto, conférence, anniversaire, buffet canadien, repas à thème, moment musical, atelier de décoration, Escalade, Épiphanie, Chandeleur, apéritif, quizz, goûter, origami. L'activité pâtisseries a été interrompue mais l'équipe a maintenu deux fois par mois une réalisation de gâteaux distribués individuellement.

LA SÉCURITÉ

Dans le cadre de la crise sanitaire, un plan de protection a été mis en œuvre pour les locataires et les visiteurs. Par ailleurs, **imad** a renforcé la sécurité de l'immeuble, avec la mise en place d'un système d'appel à l'aide dans les locaux communs des étages.

FAITS MARQUANTS

Les repas ont été livrés à domicile. L'année 2020 a connu 2 départs de locataires (1 en EMS et 1 décès) pour 3 arrivées.

LA PRESTATION D'ENCADREMENT IMAD

La prestation d'encadrement de jour est assurée par une gérante sociale ainsi qu'une intendante sociale. Elle est complétée par une aide de salle à manger et une aide à domicile. Par ailleurs, une permanence nocturne a lieu toute l'année 7 jours sur 7 entre 19h et 7h.

Pour l'année 2020, les aides individuelles accordées aux locataires, à leur demande, ont été les suivantes :

- gestion partielle de budgets / gestion ou aide à la gestion du courrier / traitements de diverses demandes administratives (correspondance, téléphones, rendez-vous) / aide pour la réalisation des dossiers de demandes de prestations complémentaires, leurs révisions régulières ainsi que pour les inscriptions en EMS (visites préalables) / réponses à des besoins pratiques quotidiens (achats de première nécessité, commandes de repas, soutien dans la planification d'aide pratique, liens avec la famille et/ou le réseau secondaire (médecins, foyers de jour, colloques de réseau) / orientation vers les mesures d'accompagnement à domicile adaptées : livraison de repas à domicile, installation d'un système de sécurité, demandes de prestations **imad**, d'aides à la vie pratique / soutien et conseils / visites de sécurité et de soutien par les permanents nocturnes.

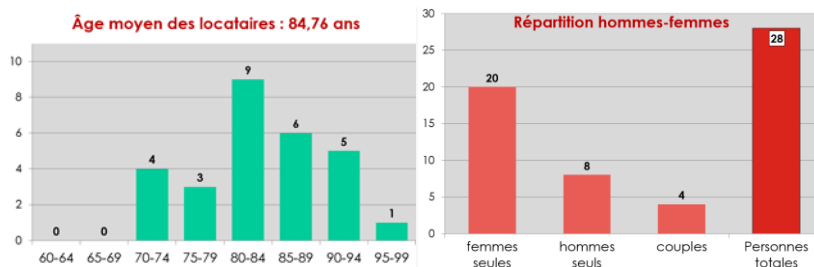
LES CONTACTS AVEC LA MAIRIE

L'IEPA a eu des contacts avec le service social communal pour examiner des demandes de logement.

La Mairie a offert un repas de l'Escalade servi à domicile par le personnel de **imad**.

LES LOCATAIRES : STATISTIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2020

28 locataires présents, ce qui correspond à un taux de remplissage de 100%.



FONDATION POUR LE LOGEMENT

(dicastère de M^{me} Beatriz de Candolle jusqu'au 16 septembre 2020)

La Fondation a été créée en 1977, en vertu de la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958, dans le but de mettre à la disposition de la population de Chêne-Bourg des logements confortables à loyers abordables ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

LE PATRIMOINE

Le patrimoine de la Fondation est composé de :

- 7 immeubles à loyers libres construits en 1976 situés à l'avenue de Bel-Air 49, 49A, 49B, 49C, 51, 51A, 51B ;
- 3 immeubles à loyers libres construits en 1996 situés à l'avenue de Bel-Air 47A, 47B et 47C ;
- 2 immeubles à loyers libres construits en 1996 situés à la rue Peillonex 35 et 37 ;
- 1 immeuble HLM-LUP construit en 2015 situé à la rue Peillonex 35A.

BÂTIMENT À LOYERS LIBRES

Les bâtiments à loyers libres de l'avenue de Bel-Air comportent 117 appartements de 2 à 6 pièces représentant 455 pièces, 38 parkings extérieurs, 82 parkings intérieurs, 10 boxes, 2 places pour motos, pour un état locatif de Fr. 1'817'103.-.

Les bâtiments à loyers libres de la rue Peillonex comportent 30 appartements de 2,5 à 5 pièces représentant 118,5 pièces, 5 arcades d'une surface totale de 378 m², un garage souterrain de 51 places, pour un état locatif de Fr. 647'001.-.

BÂTIMENTS HLM-LUP

Le bâtiment HLM-LUP de la rue Peillonex comporte 14 appartements de 4 à 5 pièces représentant 68 pièces, 1 arcade d'une surface totale de 151 m², un garage souterrain de 13 places de parking pour un état locatif total de Fr. 299'492.-.

FINANCES

Au plan financier, l'exercice 2020 s'est clôturé avec un montant de Fr. 1'262'355.- aux charges et de Fr 3'263'596.- aux revenus dégageant ainsi un excédent de revenus de Fr. 2'001'241.-.

61, AVENUE DE BEL-AIR

La Fondation continue ses travaux, en collaboration avec l'agence immobilière m3 REAL ESTATE, la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et le bureau d'architectes DL-C, concernant le dossier d'autorisation de construire pour l'allée HLM-LUP qu'elle va acquérir au 61, avenue de Bel-Air.